

Projet Educatif Territorial

Septembre 2022 – Août 2025



Table des matières

I.	PREAMBULE	1
II.	DEMARCHE ET METHODOLOGIE : La politique éducative, un diagnostic et une démarche partagée.....	1
III.	LE DIAGNOSTIC LOIRE AUTHION.....	3
A.	Principales dynamiques socio-territoriales.....	3
1.	Démographie.....	4
2.	Le logement	6
3.	Les familles.....	7
4.	L'emploi.....	8
B.	L'évaluation du PEDT 2018-2022	9
1.	Les enfants scolarisés de Loire-Authion.....	9
2.	La démarche d'évaluation.....	10
IV.	Projet Educatif de Territoire 2022-2025 – Plan mercredi.....	12
A.	Les valeurs éducatives de Loire-Authion	12
B.	Un PEDT qui s'inscrit dans les grands projets transversaux de Loire-Authion	13
1.	Le projet citoyen de territoire.....	13
2.	Le Projet Agricole et Alimentaire territorial (P.A.A.T).....	13
3.	Le Projet Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T)	13
C.	Les modalités de mise en œuvre	14
1.	Une organisation scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée 2022	14
2.	Une organisation de l'équipe Education adaptée.....	14
3.	Une démarche s'inscrivant dans le cadre du plan mercredi.....	15
D.	Dans le cadre d'une politique éducative globale d'accompagnement des familles.....	17
1.	Les orientations stratégiques (Anater)	17
2.	Le plan d'actions petite enfance (0-3ans).....	17
3.	Le plan d'actions pour l'enfance (3-11 ans).....	17
4.	Le plan d'actions pour la jeunesse (12-25 ans).....	18
5.	Les actions transversales.....	19
V.	Le Projet Educatif de Territoire en articulation avec les dispositifs existant.....	19
A.	La convention territoriale Globale	19
B.	Le Contrat Local d'Education Artistique.....	20
VI.	EVALUATION	20
A.	Eléments prévus dans le bilan, l'évaluation du projet.....	20
B.	Les modalités d'évaluation PEDT :	20
C.	Les modalités de renouvellement du contrat et de modifications.....	20

I. PREAMBULE

- Volonté éducative globale de Loire-Authion :

A Loire-Authion, l'enfant et le jeune sont au cœur des préoccupations des politiques publiques de l'Education. L'ambition est que chaque partie prenante collabore à faire naître le citoyen de demain. C'est dans cette volonté, que l'équipe municipale souhaite mettre en place sur le territoire une forte politique éducative élargie, afin d'accompagner au mieux les enfants et leurs familles.

- Qu'est-ce qu'un Projet Educatif de territoire ?

Ce projet permet de partager une vision commune des enjeux éducatifs du territoire afin de mieux répondre, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, aux besoins de toutes les familles du territoire de Loire Authion. Ses actions s'inscrivent dans la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF de Maine-et-Loire.

Le PEDT est aussi un outil collaboratif qui permet de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir une continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants et jeunes en dehors du temps scolaire et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école.

- Périmètre

Dans le cadre de la refonte des rythmes scolaires, le PEDT a été mis en place afin de coordonner et d'accompagner les actions à destination des 3-11 ans sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires. Ce projet permet la coordination des actions éducatives visant à mieux respecter les rythmes, les aspirations de chaque enfant notamment dans le cadre périscolaire.

La commune de Loire-Authion a fait le choix d'un PEDT élargi intégrant les différents temps de la vie de l'enfant de la petite enfance, à l'enfance, à la parentalité et à la jeunesse (0-25 ans).

II. DEMARCHE ET METHODOLOGIE : La politique éducative, un diagnostic et une démarche partagée.

L'élaboration de ce Projet Educatif de Territoire est fondée sur deux démarches participatives : l'une menée par le cabinet Anater en vue de l'écriture des politiques Petite enfance, enfance et jeunesse ; l'autre menée en interne dans le cadre de la refonte des rythmes scolaires.

Sur la politique éducative globale

Au-delà du travail de recueil de données géographiques, démographiques et socio-économiques, la cabinet Anater s'est appuyé sur les acteurs locaux avec l'organisation de 4 ateliers thématiques dans le cadre du diagnostic. Ces mêmes ateliers ont été réunis quelques mois après pour le partage des enjeux.

Le cabinet a aussi mené des entretiens individuels avec certains acteurs locaux.

Le diagnostic est aussi alimenté par 2 enquêtes menées auprès des familles et des jeunes.

Enfin, 4 tables rondes ont été organisées dans le cadre du diagnostic par tranche d'âges afin de solliciter le regard des parents et des jeunes adultes sur leurs besoins.

Chaque étape était travaillée par un comité technique puis validée par les élus dans le cadre d'un comité de pilotage et enfin par le conseil municipal.

Les acteurs essentiels tels que la CAF et la maison des solidarités étaient présents afin que les orientations s'inscrivent dans la cadre de la Convention Territoriale Globale avec la CAF.

Sur la refonte des rythmes scolaires

La réflexion a été menée dès mai 2021 avec la mise en œuvre d'un atelier avec les directeurs d'écoles publiques. L'atelier a été mené par une des facilitatrices de la collectivité avec l'outil des chapeaux de Bono afin que différents angles des organisations scolaires à 4 jours ou 4.5 jours puissent être abordés et objectivés.

La même méthode a été utilisée dans le cadre d'autres ateliers avec les directeurs d'écoles privées, les parents d'élèves et représentants OGEC des écoles privées et les parents d'élèves et représentants des APE des écoles publiques.

En effet, Loire-Authion comptant 3 écoles privées pour lesquelles la collectivité assure tout ou partie des services périscolaires il était important de les associer à cette réflexion.

Ces ateliers ont fait l'objet d'une restitution en réunion publique à l'automne 2021 et ont permis de stabiliser une proposition d'organisation à 4 jours et à 4.5 jours.

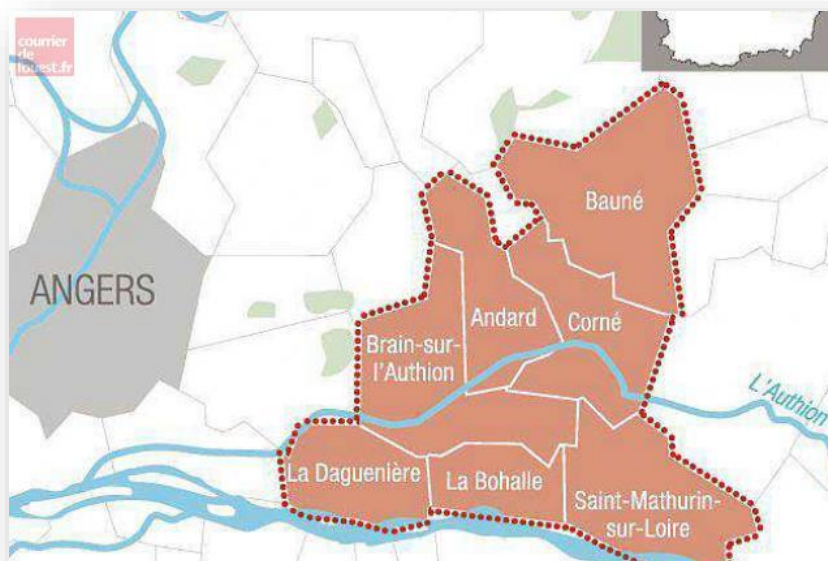
Le choix a aussi été fait d'intégrer l'offre possible du mercredi afin que les familles aient une vision globale.

Ces 2 propositions ont été soumises à la concertation des familles, sous contrôle d'huissier en janvier 2022. Les résultats ont permis d'éclairer les votes des conseils d'écoles qui se sont tenus en février et mars.

La majorité des conseils d'écoles était favorable à un retour à 4 jours. Le conseil municipal a voté favorablement à un retour à jour lors de sa séance du 5 avril 2022.

III. LE DIAGNOSTIC LOIRE AUTHION

A. Principales dynamiques socio-territoriales



Loire-Authion est une commune nouvelle, française, créée le 1er janvier 2016, comptant **15812 habitants** (recensement de 2018). Elle est située dans le département de Maine-et-Loire en région Pays de la Loire. Le territoire de la commune est traversé par la Loire et l'Authion (rivière), et se situe dans le parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Elle est issue du regroupement des communes de l'ex CCVLA (Communauté de Communes de la Vallée-Loire-Authion), à l'exception de la commune de La Ménitré. Ces communes déléguées sont celles **d'Andard, Bauné, La Bohalle, Brain-sur-l'Authion, Corné, La Daguenière et Saint-Mathurin-sur-Loire**. Le siège de la commune nouvelle est à Saint-Mathurin-sur-Loire.

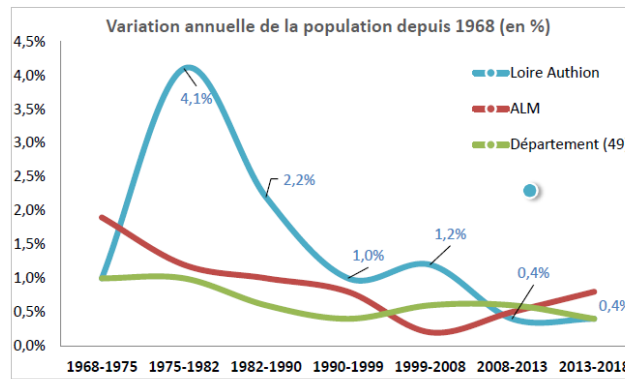
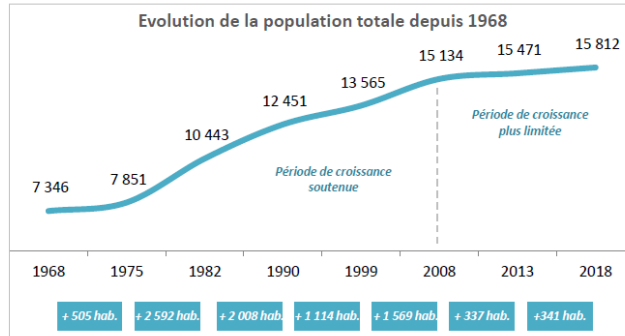
1. Démographie

La démographie : Une hausse constante de la population mais plus limitée depuis une dizaine d'années

Sur les cinquante dernières années, la dynamique démographique de Loire-Authion est marquée par deux périodes bien distinctes :

- **Avant 2008**, la commune observe une croissance démographique à la fois soutenue (jusqu'à +4,1%/an) et bien supérieure à celle observée à l'échelle de l'agglomération (ALM) et de Département (49). On relève ainsi des hausses allant de + 1100 à + 2600 habitants entre les périodes intercensitaires*.
- **Après 2008**, elle enregistre une croissance toujours positive, mais nettement plus limitée (0,4%/an). Loire-Authion retrouve une croissance similaire à celle observée sur ALM et le Département. La hausse entre les périodes intercensitaires se situe aux alentours de + 440 habitants.

* Période entre deux recensements



Source : INSEE – RP 1968 à 2018 (pour les deux graphiques de cette page).

La démographie : Une croissance plus limitée depuis 2008 en raison du solde migratoire

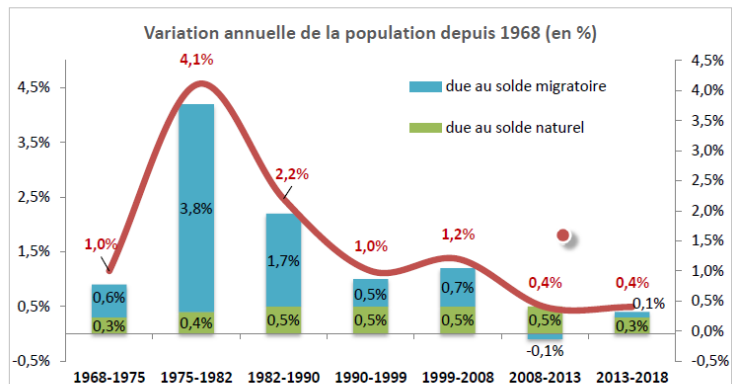
Si le solde naturel reste relativement stable (autour de +0,4%/an), il ne vient pour autant pas compenser la baisse régulière du solde migratoire, qui depuis 2008 est quasi nul.

La croissance démographique selon les classes d'âges :

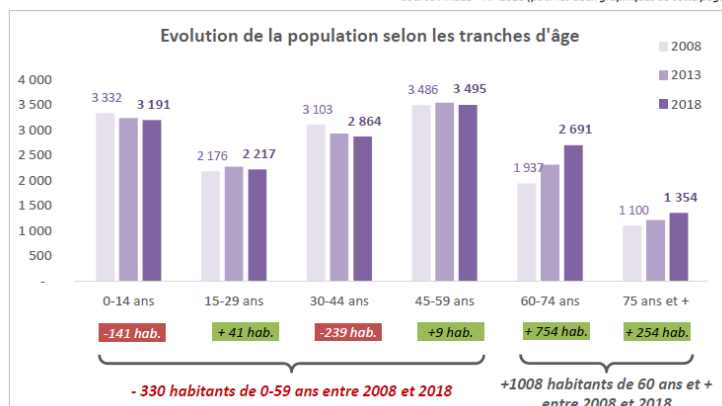
Sur les six principales classes d'âges, deux enregistrent une croissance négative au cours des dix dernières années :

- Les 0-14 ans : - 141 habitants
- Les 30-44 ans : - 239 habitants

Ces deux classes d'âges sont très liées dans la mesure où les 0-14 ans correspondent globalement aux enfants des 30-44 ans.



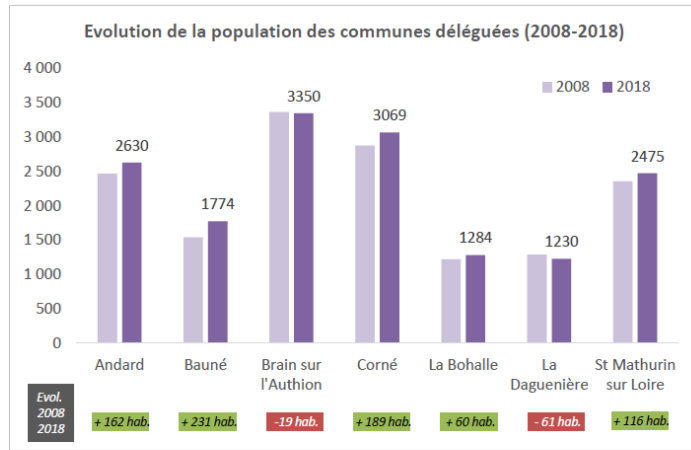
Source : INSEE – RP 2018 (pour les deux graphiques de cette page).



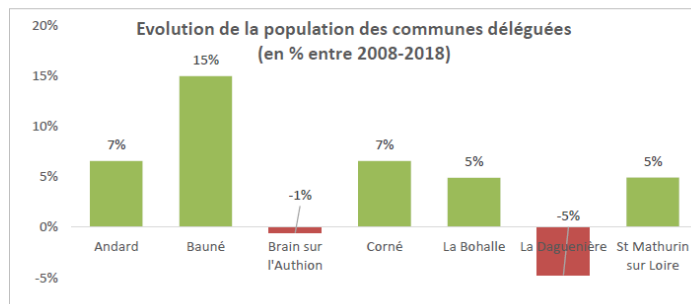
La dynamique démographique à l'échelle des communes déléguées : Des écarts d'une commune à l'autre.

Sur les dix dernières années (2008-2018), la croissance démographique observée à l'échelle de Loire-Authion est marquée par des écarts non négligeables entre les communes déléguées :

- 5 des 7 communes déléguées enregistrent une croissance positive (de + 5% à +15% entre 2008 et 2018) : Bauné et Corné sont les communes déléguées qui enregistrent les plus fortes hausses (respectivement + 231 et +189 habitants).
- 2 communes enregistrent une perte sèche d'habitants : -19 habitants à Brain et -61 habitants à La Daguenière.

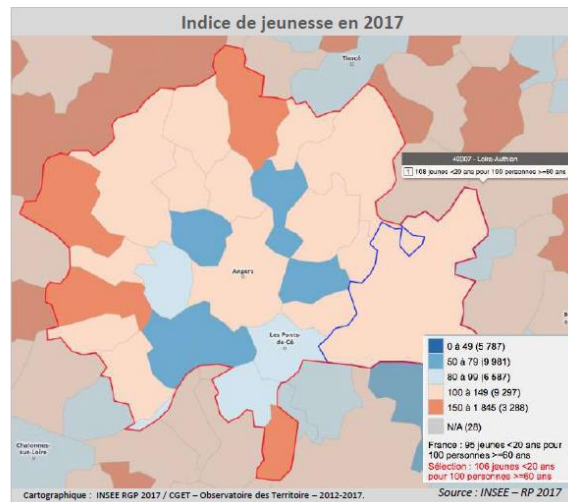
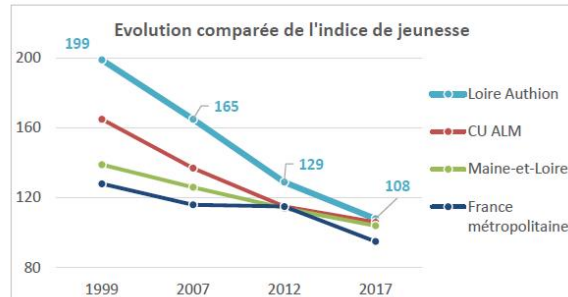


Source : INSEE - RP 2008-2018 (pour les deux graphiques de cette page).



La démographie : Un indice de jeunesse qui traduit bien le vieillissement de la population.

- L'indice de jeunesse* de la commune est, depuis 1999, nettement supérieur à celui de tous les autres territoires de référence.
- Mais depuis 2017, il est redescendu dans la moyenne de ces autres territoires avec 108 jeunes de - de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus.
- A l'échelle de l'agglomération, l'indice de jeunesse de Loire-Authion se situe dans la moyenne des communes de deuxième couronne (entre 100 et 149).
- Seules 5 communes d'ALM ont un indice de jeunesse supérieur à 150.



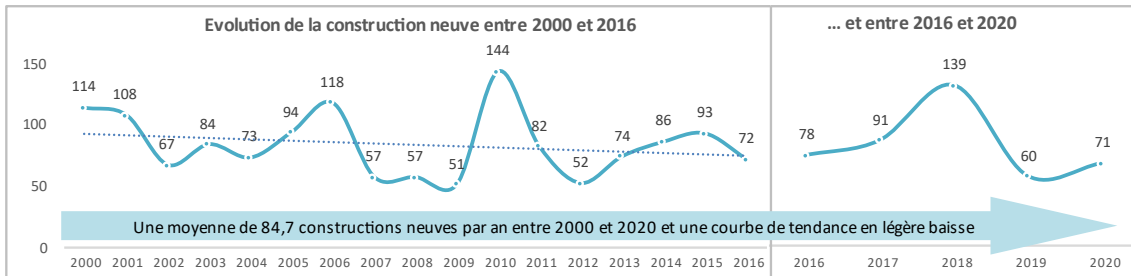
* Rapport entre les moins de 20 ans et les 60 ans et plus.

2. Le logement

Le logement : Une reprise récente de la construction de nouveaux logements

8

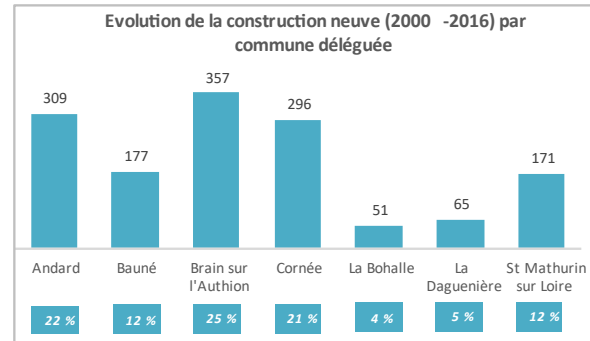
- **A l'échelle de la commune**, on relève sur les 20 dernières années, un total de 1787 constructions neuves, soit une moyenne d'environ 85 logements par an. Mais l'évolution de la construction est assez « cyclique » : 2006, 2008 et 2018



Source : AURA - Sit@del 2000-2016.

Source : AURA - SoEs MEDDE - Sit@del 2016 - 2020.

- **A l'échelle infra-communale**, en 2000 et 2016 les trois communes déléguées de l'axe Brain, Andard et Corné concentrent 68% des constructions neuves.



- **Aux constructions, s'ajoutent les transactions de maisons :**

→ 916 transactions de logement entre 2010 et 2017, soit en moyenne 115 par an.

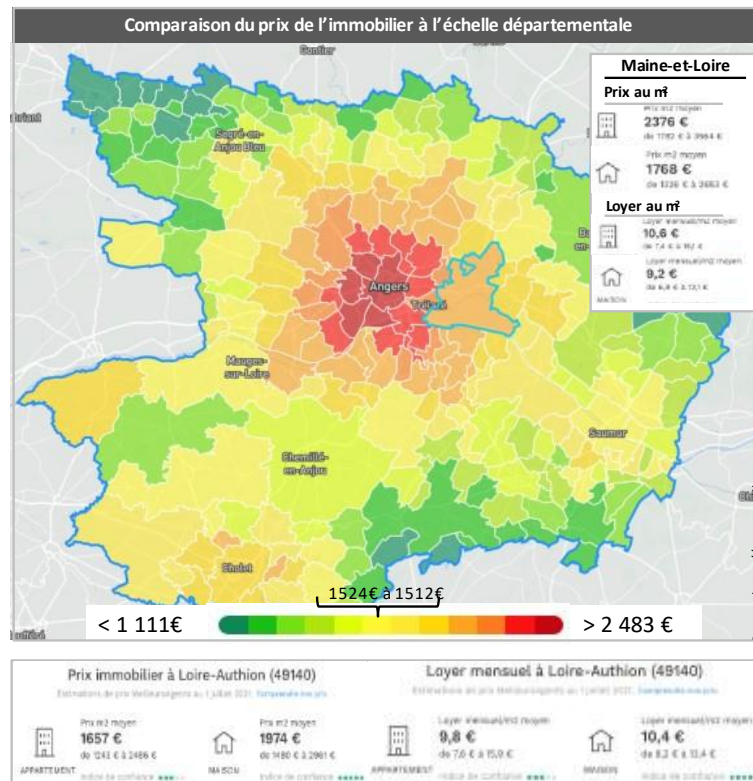
→ En nette hausse depuis 2014

Le coût de l'immobilier sur la commune : Une situation privilégiée aux portes d'ALM qui se traduit par un coût de plus en plus élevé de l'immobilier

9

- **Prix moyen du m² pour une maison** est d'environ 1974€, contre 1768€ au niveau du Département (soit +206€/m²).

- **Prix moyen du m² des locations de maison** (10,4€/m² pour Loire-Authion contre 9,2€/m² pour le département).



3. Les familles

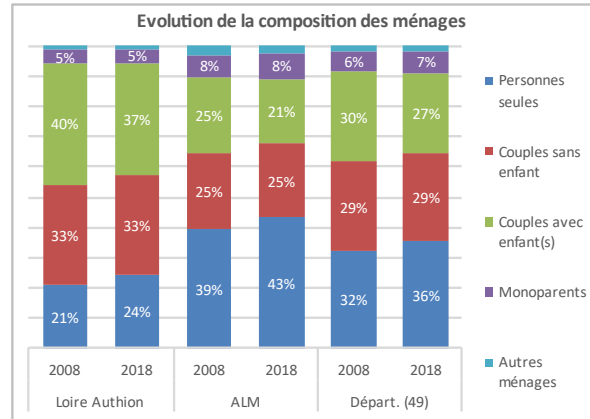
Les ménages : Une composition des ménages qui reste globalement stable

10

• Sur la période 2008-2018, on relève les mêmes tendances que pour ALM :

- ➡ des personnes seules (24%, +3 pts),
- ➡ des couples sans enfants (33% +2 pts),
- ➡ de couples avec enfant(s) (37% -3 pts),
- ➡ des autres ménages & monoparents.

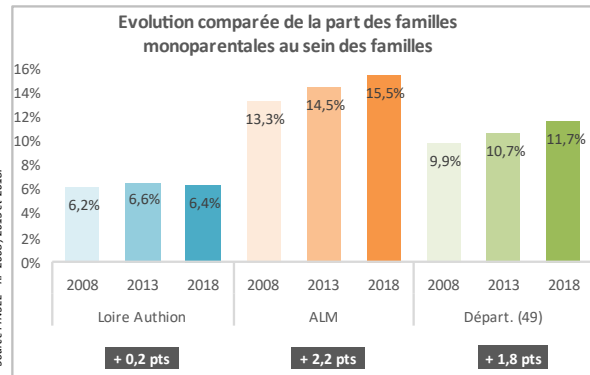
Loire-Authion se caractérise néanmoins par une part de couples avec enfant(s) nettement supérieure que sur ALM et le 49.



La famille : Une stabilité des familles monoparentales

- Contrairement aux autres territoires de référence, la situation à Loire Authion reste quasiment stable: entre 6% et 6,5%.
- La commune comptait 301 familles monoparentales en 2018.

Loire Authion	2008	2013	2018
Nb. de familles monoparentales	275	304	301
Population des familles monoparentales	688	834	818

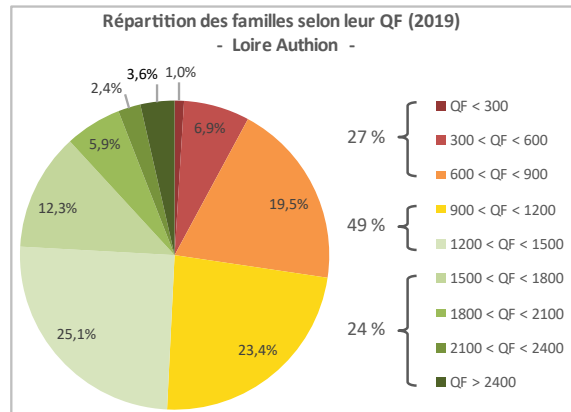


La famille : Une répartition des familles selon leur Quotient Familial (QF) qui traduit l'importance de la classe « moyenne »

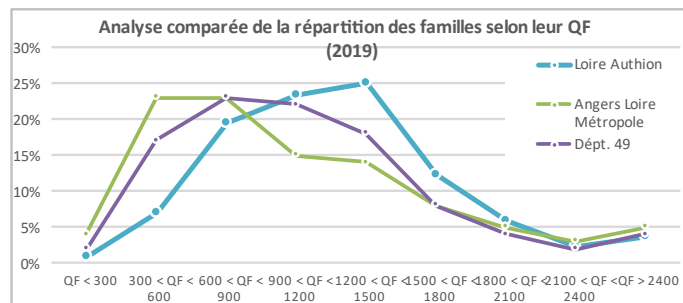
11

• Les familles Loire Authion peuvent être réparties selon leur QF en trois principales catégories :

- Les familles à faible QF (< à 900 de QF) qui sont en situation financière que l'on peut qualifier de « précaire » : 27,4%
- Les familles à QF moyen (entre 900 et 1500 de QF) qui composent ce qu'on pourrait nommer la « classe moyenne » : 48,5%
- Les familles à fort QF (>1500 de QF) qui sont plus « aisées » : 24,1%



• La commune se démarque assez nettement du Département et d'ALM par l'importance des QF entre 900 et 2100.

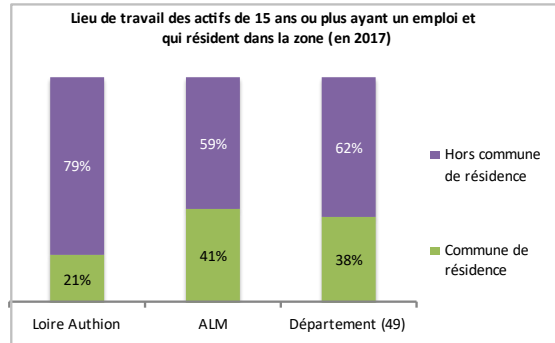


4. L'emploi

12

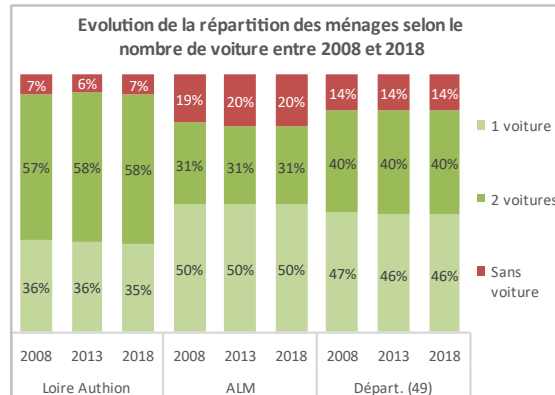
Lieu de travail des actifs : Une part très importante d'actifs travaillent en dehors de la commune.

- Comparée à l'agglomération ou au Département, la commune de Loire Authion polarise nettement moins l'emplois sur place (situation stable depuis 2008).



Mobilité des ménages : Une part très importante de ménages ayant au moins un voiture

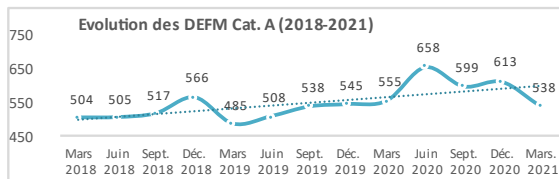
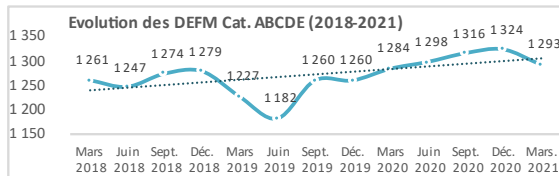
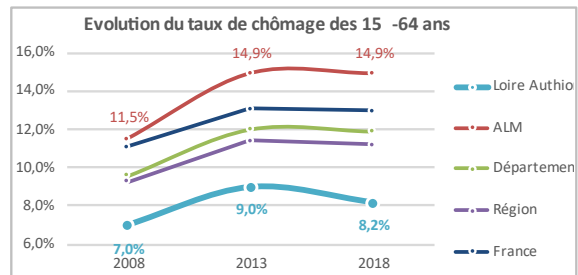
- Les ménages de la commune sont bien plus équipés en voiture que ceux d'ALM (seuls 7% m'ont pas de voiture contre 20% sur ALM).



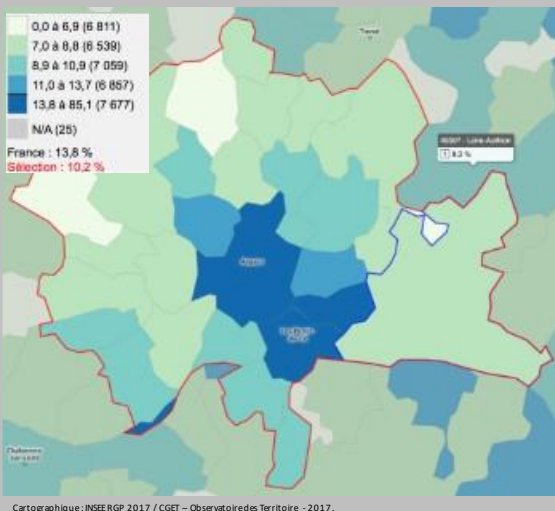
Le chômage : Une situation bien plus favorable sur la commune que pour les autres territoires de référence.

13

- **La tendance de fond (2008-2018) :** un taux de chômage nettement inférieur aux territoires de référence (plus de 6 points d'écart avec ALM en 2018).
- **La tendance depuis trois ans (2018-2021) :** Très légère augmentation du nombre de chômeurs → 1293 DEFM de cat. ABCDE (dont 538 DEFM de cat. A).



Taux de chômage des plus de 15 ans en 2017 (au sens INSEE)



Source : Observatoire régional de l'Emploi des Pays de la Loire - Juillet 2021

Des perspectives de développement de la commune non négligeables..

Un développement communal largement axé sur la polarité Brain, Andard et Corné (ABC) :

- La polarité ABC va concentrer 78% des nouveaux logements prévus d'ici 2029, dont 50% rien que sur Brain.
- Cette hausse des logements devrait se traduire par une hausse de 2460 habitants d'ici 2029, dont 1928 sur la polarité ABC (et 1240 sur Brain).
- Complémentaire, le rythme des mutations de logements observé à la hausse au cours des dernières années risque de perdurer avec le vieillissement de la population.

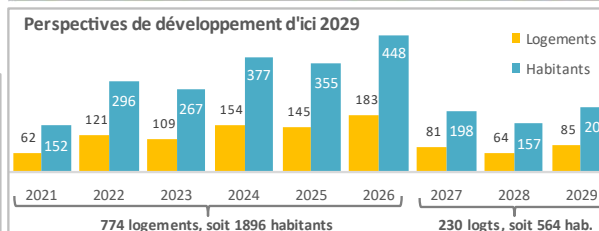
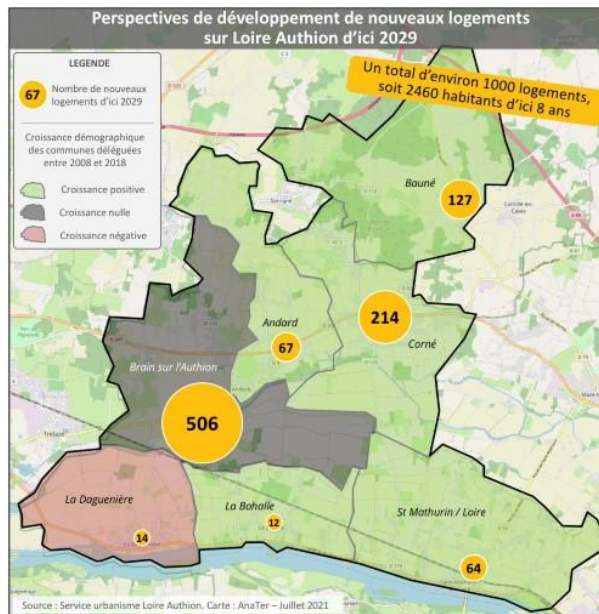
→ **Au final** : La hausse globale de la population va probablement se traduire par une tension accrue sur tous les services liés à la politique éducative.

A raison de 2,45 personnes par logement*, ces perspectives de développement se traduiraient par :

+ 1896 habitants d'ici 2026
 + 563 habitants entre 2027 et 2029 } **2460 habitants**

→ **Soit une augmentation d'environ 15,6% de la population en 8 ans.**

* INSEE - 2018



B. L'évaluation du PEDT 2018-2022

1. Les enfants scolarisés de Loire-Authion

1 718 ENFANTS SCOLARISES POTENTIELLEMENT CONCERNES

Effectifs année scolaire 2021/2022

Douze établissements scolaires concernés sur les temps d'enseignements et périscolaires (pause méridienne, accueil pré et post scolaire) :

- Ecole publique maternelle Le Chat Botté à Brain sur l'Authion = 89 enfants
- Ecole publique élémentaire Charles Perrault à Brain sur l'Authion = 147 enfants
- Ecole publique maternelle Joseph Froger = 99 enfants.
- Ecole publique élémentaire Joseph Froger = 164 enfants
- Ecole privée Notre Dame de la Bohalle = 67 enfants
- Ecole publique Les Goganes à la Bohalle = 78 enfants
- Ecole publique Les Sternes à Saint Mathurin sur Loire = 140 enfants
- Ecole privée Saint Louis de Gonzague à Saint Mathurin sur Loire = 123 enfants
- Ecole publique maternelle Les 3 Cerisiers à Corné = 124 enfants
- Ecole publique élémentaire Jacques TATI à Corné = 221 enfants
- Ecole publique Les Bateliers à La Daguenière = 120 enfants
- Ecole publique Louise Michel à Bauné = 198 enfants

- L'école privée Paul Aguilée située sur la commune déléguée de Brain sur l'Authion (148 enfants), organise elle-même ses temps périscolaires du matin et du soir mais la collectivité assure la restauration scolaire.

2. La démarche d'évaluation

Ce Projet Educatif de Territoire était le 1^{er} de la commune nouvelle.

L'évaluation s'est déroulée en menant une enquête adaptée auprès des enfants et une enquête plus large auprès des familles.

a) *Mise en œuvre d'un dispositif de coordination*

En janvier 2019, le service Familles se réorganise en confiant la supervision des temps périscolaires à trois responsables de secteurs.

L'un est chargé des écoles des communes de Bauné et Corné, le deuxième des communes de Brain sur l'Authion, La Bohalle et La Daguenière et le troisième des communes de Saint Mathurin sur Loire et Andard. Cette dernière responsable de secteur est aussi en charge de la coordination pédagogique des TAP.

Le service Familles assure la mise en œuvre de l'ensemble du dispositif périscolaire. Il gère à ce titre 90 agents communaux dont 75 à 80 affectés aux activités périscolaires. Les animateurs et intervenants extérieurs sont mobilisés sur les TAP.

Un encadrement intermédiaire a été structuré dans chaque commune déléguée, soit 7 Unités Pédagogiques au sein desquelles est identifié UN RESPONSABLE.

Une Unité pédagogique est définie comme l'ensemble des activités pédagogiques périscolaires d'une commune déléguée. (Cf 3))

Les fonctions du Responsable d'Unité Pédagogique (RUP)

- Fonction de pilotage d'équipe : encadrement intermédiaire des équipes d'agents communaux et animateurs/intervenants
- Fonction de pilotage des activités : animation de la mise en œuvre du Projet éducatif du territoire
- Fonction d'accueil et de communication : organisation et conduite des relations externes

Entre 2016 et 2017, nous avons pu doter 6 communes déléguées d'un responsable d'unité Pédagogique. La dernière (La Bohalle) sera pourvue à la rentrée 2017.

Les postes de RUP ont été principalement proposés à des agents qualifiés (BPJEPS), ou en qualification possible.

Enfin une fonction de coordination globale a été mise en œuvre, par la création d'un poste d'animatrice réseau, titulaire d'un DEJEPS.

En 2018, dans le cadre de la réorganisation les RUP deviennent des coordinateurs afin de les alléger du volet managérial qui est alors confié aux responsables de secteur.

b) *Evaluation qualitative*

Auprès des enfants

Les comités de suivi des temps périscolaires ont tenté de se mettre en place, difficilement du fait du contexte sanitaire.

Un questionnaire simple a été proposé à tous les enfants fréquentant des TAP, via les coordonnateurs.

Les enfants devaient donner leurs avis en répondant à plusieurs questions :

- Réaliser un acrostiche avec les lettres TAP.
- Terminer la phrase : « Aux TAP j'ai appris... ».
- Terminer la phrase : « Pendant le temps du midi, j'aimerais... ».
- Terminer la phrase : « Pour moi, les TAP c'est... ».

Il en est ressorti que les enfants étaient globalement très satisfaits des TAP qui leur étaient proposés :

« *Tellement bien les TAP car on fait beaucoup de choses*

Apprendre plein de choses

Pour s'amuser » (Hugo CE2).

« **Aux TAP j'ai appris** un peu d'handball, de zumba, des activités manuelles, de la musique, du sport et du jardin. Bref, c'était bien. » (Milo, CM1).



Plusieurs enfants ont remarqué avoir appris à découvrir et à développer leur esprit critique en participant à des activités qu'ils n'aimaient pas : « **Aux TAP j'ai appris** à ne pas m'énerver quand je fais de l'art plastique et à jouer avec des camarades que je ne connaissais pas très bien » (Clara, CM2).

Les quelques retours négatifs pointaient un temps de TAP trop court et aussi que les enfants ne pouvaient pas choisir leurs activités : « **Pour moi les TAP c'est moyen** car on ne peut pas choisir ce qu'on veut faire comme activité » (Axel, CM1). Pour les temps du midi, les enfants aimeraient disposer de plus de jeux et reprochent au personnel encadrant de ne pas être toujours « gentil » (Louna, CM1).

Globalement, pour les familles, il y a reconnaissance d'une richesse des interventions proposées avec une mention particulière pour les activités développées à l'appui de compétences d'habitants du territoire (association de boules de fort, jardinage, créateur artiste, artisanat, ...)

Un travail d'évaluation a aussi été effectué par les Responsables de secteur/coordonnateurs de chaque commune déléguée.

Plusieurs points ont été mis en évidence :

- **Remplacements des animateurs TAP** absents difficiles les mardis et les vendredis. En effet, beaucoup de groupes d'enfants sont en TAP les mardis et les vendredis.

En avril 2016, la commune a recruté quatre « animateurs volants » qui pouvaient remplacer les animateurs absents sur l'ensemble de la commune nouvelle. Ce dispositif apprécié des RUP est resté insuffisant et le nombre d'animateurs volants s'est avéré difficile à maintenir avec les difficultés de recrutement. Les mardis et vendredis les RUP étaient régulièrement obligés de prendre des groupes. Pour l'année 2021/2022, la difficulté de trouver des animateurs s'est fortement accrue. Les coordinateurs ont été obligés de palier au manque de recrutement et de prendre en charge des groupes.

- **Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles** sont jugés plus fatigués depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

L'école maternelle publique le Chat Botté à Brain sur l'Authion a expérimenté plusieurs rythmes de TAP : deux fois 1h30 et quatre fois 45min. L'équipe enseignante et l'équipe d'animation jugent les enfants moins fatigués lorsqu'ils vivent 45 min de TAP 4 fois par semaine.

- **Les projets pédagogiques TAP, APS** et pause méridienne ont été retravaillés en équipe en 2021. Un suivi régulier est effectué lors des temps de réunions équipe. Une formation « pause méridienne », organisée par le CNFPT de

près de 18 mois a bénéficié à l'ensemble des agents intervenants sur la pause méridienne. Une charte a été travaillée et mise en place.

- **Des temps de réunion de préparation des projets pédagogiques et de coordination** ont été mis en place également en 2021 ;
- **Participation des acteurs** : Les espaces d'échanges sont à améliorer pour que les familles puissent s'exprimer, penser, co-construire. Des comités de suivi des temps périscolaires et des commissions menus ont été mis en place. Toutefois avec la situation sanitaire depuis 2 ans, a rendu difficile le maintien de la dynamique engagée.
- Les formes « **d'études surveillées** » sont diverses, les objectifs peuvent varier entre les études dites surveillées et les études dirigées.

IV. Projet Educatif de Territoire 2022-2025 – Plan mercredi

A. Les valeurs éducatives de Loire-Authion



STRUCTURATION GENERALE DU PROJET EDUCATIF(0 -25 ANS) DE LA COMMUNE DE LOIRE -AUTHION

4

2

LES VALEURS A PROMOUVOIR

Pour nous élu(e)s, le Projet Educatif de Loire-Authion, c'est fondamentalement partager et promouvoir des valeurs auxquelles nous sommes attaché(e)s... Les voici :

SOLIDARITE– COHESION SOCIALE :

La mobilisation pour le bien-être de tous, pour créer un monde plus juste, plus équitable et plus généreux.

EQUITE :

Etre juste, loyal.

CITOYENNETE :

L'espace politique où chacun agit selon ses droits et devoirs et participe à la vie publique pour forger le devenir citoyen.

VIVRE ENSEMBLE :

Faire cohésion dans le respect de chaque individu.

CULTURE COMMUNE:

Facteur de cohésion qui lie les habitants d'un même territoire en nourrissant le NOUS.

TOLERANCE :

Le respect des différences quelles qu'elles soient sans renoncer à ses convictions mais refuser de les répandre de manière violente ou injurieuse.

RESPECT DE L'EGALE DIGNITÉ DE TOUS :

La morale commune et principe réciproque qui refusent la violence, l'humiliation, impliquent de vivre conformément à la vertu.

LAÏCITÉ :

C'est considérer les individus de manière égale par le droit et par le pouvoir politique indépendamment de leurs croyances et de leurs convictions, c'est l'ouverture de l'avenir au projet humain.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

L'environnement est le patrimoine commun des êtres humains. En respectant la vie sur la planète, l'homme assure sa survie.

B. Un PEDT qui s'inscrit dans les grands projets transversaux de Loire-Authion

1. Le projet citoyen de territoire

Le PEDT permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- ⇒ Renforcer les collaborations entre acteurs éducatifs et élus
- ⇒ Pérenniser et développer des supports pédagogiques pour les écoliers et les collégiens de la commune
- ⇒ Constituer et animer une compilation d'aides aux jeunes Loire-Authiens
- ⇒ Instituer un Conseil Municipal de Enfants
- ⇒ Instituer un Conseil Municipal des Jeunes
- ⇒ Inviter les jeunes à prendre part aux évènements officiels

2. Le Projet Agricole et Alimentaire territorial (P.A.A.T)

La pause méridienne de 2 heures permettra d'assurer à chaque enfant un temps nécessaire à table. Les équipes d'encadrants devront veiller à un accompagnement éducatif du repas en expliquant les menus et l'origine des produits.

Les enfants seront aussi sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri des déchets.

L'organisation de la restauration collectivité s'orientera progressivement vers du 100% local et bio. Une réflexion globale va être menée afin d'étudier les possibilités de productions sur le territoire en lien avec la cuisine existante à Brain sur l'Authion et les cuisines des résidences autonomie de Saint Mathurin et Andard qui fournissent les repas dans les écoles des communes concernées.

3. Le Projet Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T)

Les élus souhaitent apporter un soutien fort à la mise en œuvre de pédibus et vélibus dans 4 écoles du territoire pour commencer à savoir La Bohalle, La Daguinière, Bauné et Corné.

Par ailleurs comme cela existe depuis quelques années sur le champ culturel avec le Projet d'Education Artistique et culturel qui permet d'offrir une programmation sur le temps scolaire ; il est envisagé de mettre en œuvre un parcours d'éducation à l'environnement qui devra être travaillé en partenariat avec les conseillers pédagogiques de l'Education Nationale.

C. Les modalités de mise en œuvre

1. Une organisation scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée 2022

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
Accueil périscolaire	7h15-8h30
Classe	8h30-12h
Pause méridienne	12h-14h
Classe	14h-16h30
Etude/Accueil périscolaire	16h30-18h30

⇒ Une pause méridienne de 2 heures permettant :

- L'amélioration du temps de repas
- L'éducation au goût et sensibilisation (PAAT)
- Un temps de sieste maintenu pour les maternels
- Un accompagnement éducatif sur la cour en lien avec les équipes enseignantes si possible

L'élue en charge de l'éducation et la directrice de l'éducation ont rencontré chaque directeur et directrice d'école pour partager les objectifs de la pause méridienne et identifier leurs besoins éventuels.

Les écoles maternelle et élémentaire de la commune déléguée **d'Andard**, du fait de la difficulté à organiser les transports scolaires sur ces amplitudes auront les horaires suivants à la rentrée 2022. Les horaires devraient être harmonisés pour la rentrée 2023 compte tenu de la refonte des circuits de transport au cours de cette année.

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
Accueil périscolaire	7h15-8h45
Classe	8h45-12h
Pause méridienne	12h-13h45
Classe	13h45-16h30
Etude/Accueil périscolaire	16h30-18h30

2. Une organisation de l'équipe Education adaptée

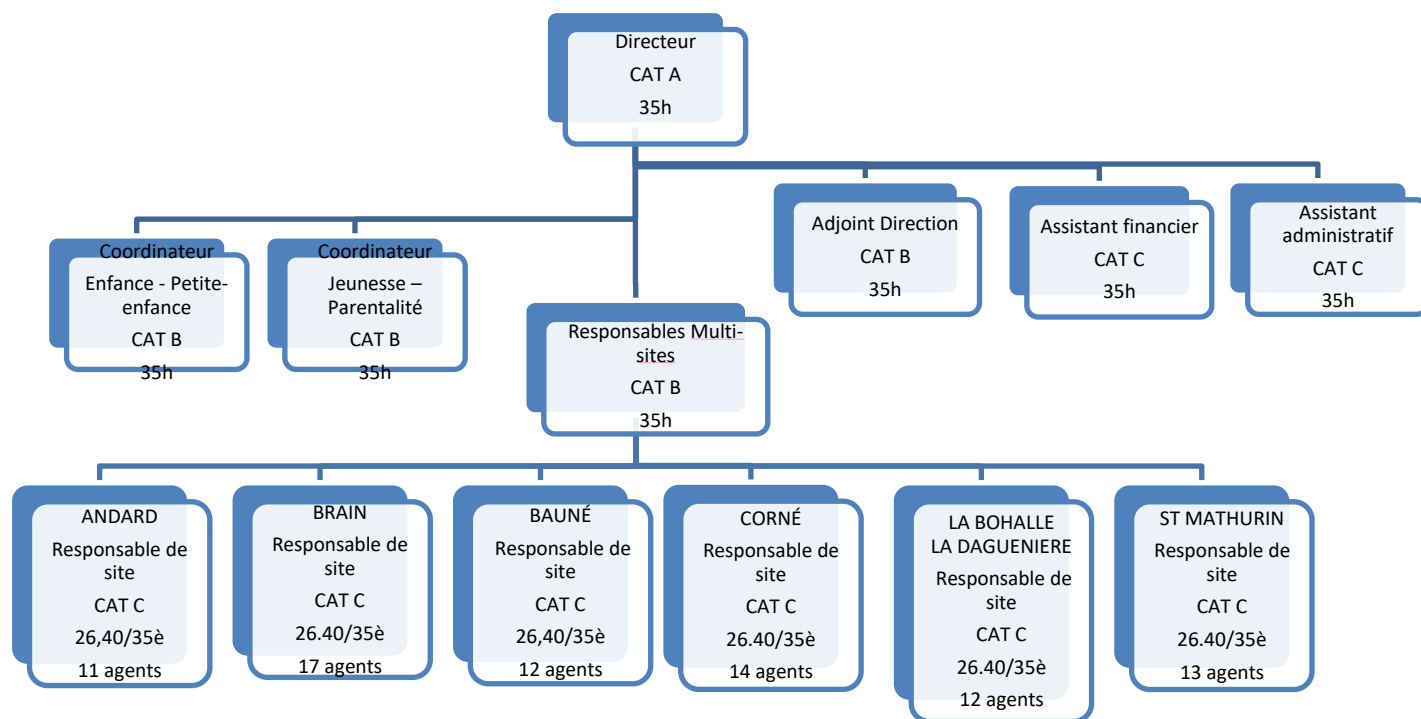
Les emplois du temps et les missions des agents intervenants auprès des enfants et l'encadrement ont été revus pour répondre aux objectifs suivants :

⇒ Evolution des rythmes scolaires à 4 jours

- ⇒ Réorganisation de la ligne managériale, en référence aux remarques de l'audit organisationnel global sur la collectivité. Cet audit a souligné le nombre trop important d'agents (une trentaine) relevant directement des responsables de secteurs. Il est donc décidé de monter en compétence les coordonnateurs pour qu'ils deviennent des responsables de sites en responsabilité directe, pédagogique et managériale des équipes de terrain (une quinzaine de personnes). Ces responsables de sites sont accompagnés et supervisés par un responsable multi-sites.
- ⇒ Identification de 2 ETP de coordinateurs (petite enfance, enfance/ jeunesse, parentalité). Deux des responsables des secteurs deviennent des coordonnateurs.
- ⇒ Externalisation de l'entretien des équipements sportifs au 01/09/2022
- ⇒ Création d'une mission d'agent référent sur l'entretien des équipements scolaires et périscolaires : des heures sont affectées à un agent pour cette mission.

L'intérêt de cette réorganisation est la valorisation et les montées en responsabilité et en compétences des précédents responsables de secteur et des coordonnateurs.

Ces changements de mission vont nécessiter de l'accompagnement et de la formation dans les premiers mois. Cela est d'autant plus rendu possible du fait du maintien des personnes qualifiées en place.



3. Une démarche s'inscrivant dans le cadre du plan mercredi

a) Les enjeux

Le plan mercredi est un partenariat renforcé avec l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales afin de répondre aux enjeux partagés suivants :

- ⇒ Développer une offre périscolaire de qualité
- ⇒ Favoriser l'accès à la culture et au sport

⇒ Réduire les fractures sociales et territoriales

b) Les propositions

⇒ Redéploiement des activités associatives sportives et culturelles sur le mercredi matin

⇒ Maintien du projet d'Education Artistique et Culturelle : les actions précédemment dans le cadre des TAP sont réorientées au profit du temps scolaire

⇒ Extension de l'offre des accueils de loisirs

Les Accueils de loisirs sont confiés à la FOL. Dans le cadre de la convention d'objectifs, il leur est demandé :

- D'intégrer les orientations du PEDT dans les projets pédagogiques de la FOL
- D'assurer l'accueil les mercredis matin et ou après-midi, ou à la journée au sein des accueils existants
- D'ouvrir un site supplémentaire dans les locaux scolaires de Brain pour 50 enfants
- De rendre visibles et lisibles les activités proposées par la FOL

⇒ Une réflexion est menée sur la tarification afin de faciliter l'accès à tous.

⇒ Un accueil péricentre sera mis en œuvre à La Daguinière pour les enfants de La Bohalle et La Daguinière les mercredis matin. Les parents devront aller chercher les enfants au sein de l'accueil de loisirs afin de pouvoir échanger avec les animateurs sur le déroulement de la journée de leur enfant.

⇒ Renforcer l'inclusion des enfants porteurs de handicap ou de difficultés non encore diagnostiquées

Il conviendra de poursuivre l'intégration des personnels périscolaires aux réunions d'équipes éducatives au profit de ces enfants afin d'avoir une prise en charge cohérente sur les différents temps, scolaire et périscolaire.

Dans ce cadre la collectivité étudie au cas par cas l'extension des temps d'AVS sur les temps périscolaires avec un contrat de travail passé directement avec la collectivité, ou la mise à disposition d'un animateur en renfort.

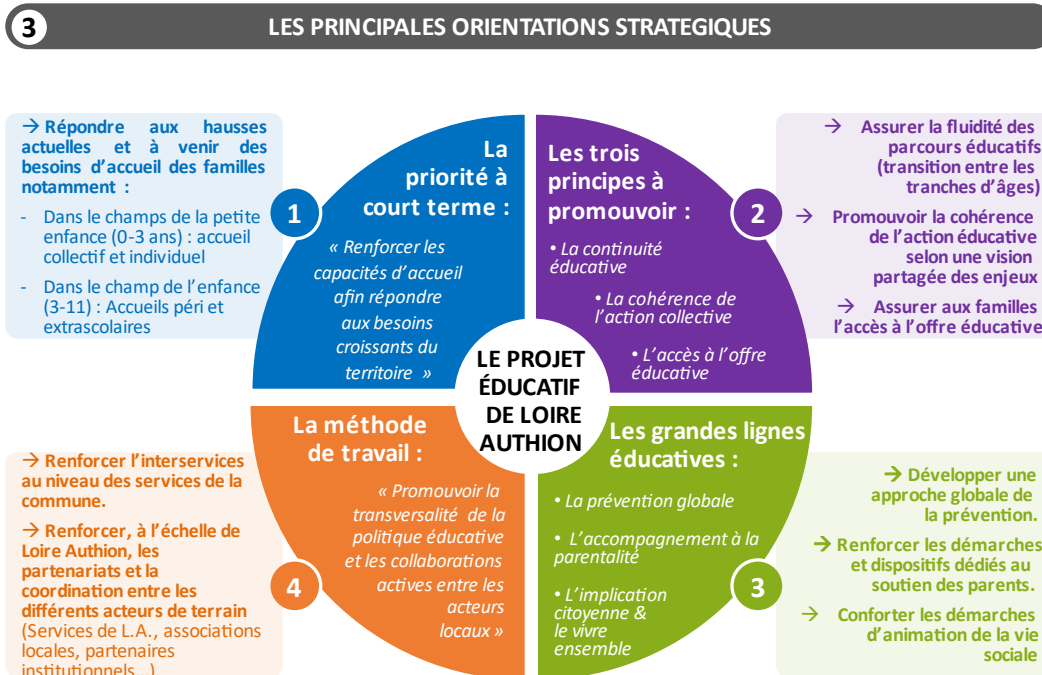
D. Dans le cadre d'une politique éducative globale d'accompagnement des familles

1. Les orientations stratégiques (Anater)



STRUCTURATION GENERALE DU PROJET EDUCATIF (0-11 ANS) DE LA COMMUNE DE LOIREAUTHION

8



2. Le plan d'actions petite enfance (0-3ans)

L'ensemble des actions sont à retrouver en annexe

- **Renforcer les capacités d'accueil collectif via :**
 - La création d'un nouvel EAJE (multi-accueil ou micro-crèche).
 - La réservation auprès des bailleurs sociaux de locaux en RDC d'immeubles pour l'accueil de MAM, micro-crèche ou multi-accueil.
- **Favoriser l'implantation des Assistants Maternels sur la commune via :**
 - La mise en place d'actions de sensibilisation-promotion du métier (via le RPE notamment),
 - L'aide à l'implantation (mise en location de locaux adaptés pour les MAM).

3. Le plan d'actions pour l'enfance (3-11 ans)

- **Renforcer les capacités d'accueil de l'offre d'ALSH :**
 - A court terme : la mise en place d'un ALSH à Brain (au sein de l'école).
 - A moyen-long terme : la création de nouveaux locaux dédiés à l'accueil de loisirs sur Brain et voire sur Andard.
- **Mettre à niveau ou relocaliser l'ALSH à St Mathurin.**

- **Développer une offre d'accueil dédiée aux 9-11 ans et basée sur une pédagogie adaptée aux préadolescents.**
- **Renforcer l'accessibilité des ALSH à travers une tarification adaptée et l'accompagnement des familles « empêchées ».**

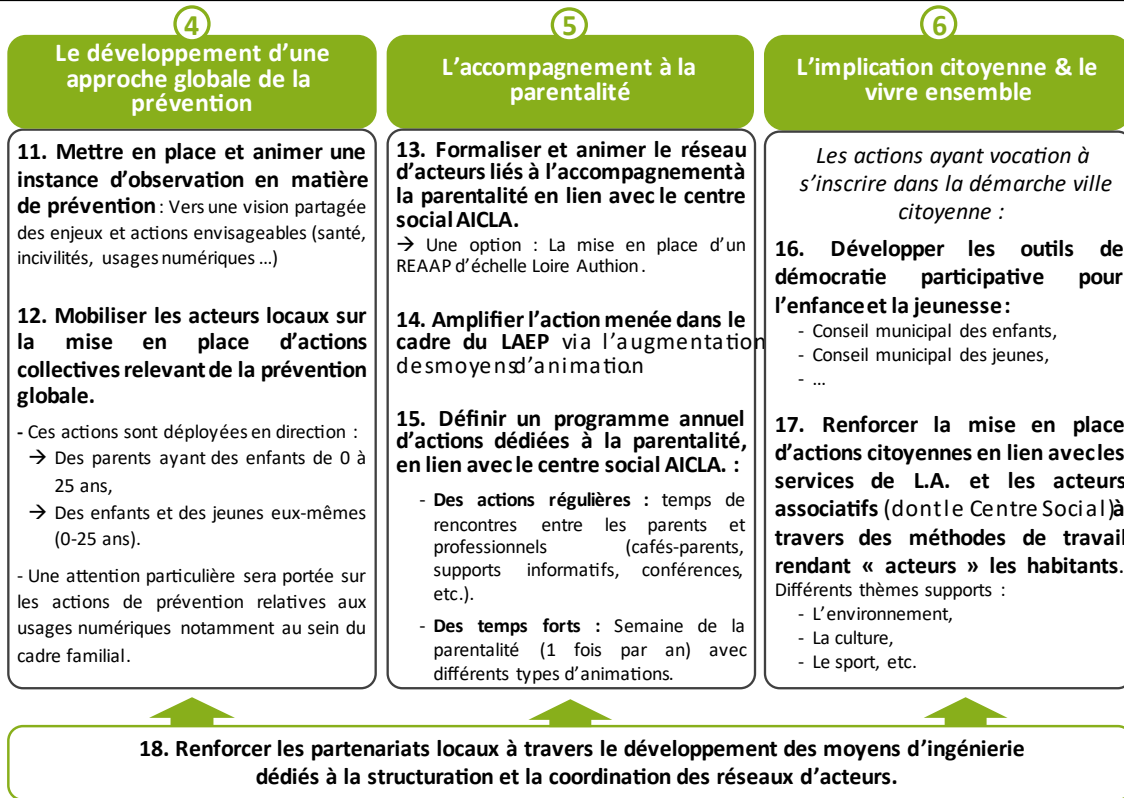
4. Le plan d'actions pour la jeunesse (12-25 ans)

- **Développer et coordonner, avec les différents acteurs, le travail « d'aller vers » mené en direction des jeunes.**
→ Un travail des services municipaux avec l'AICLA, la Mission Locale, les clubs sportifs, les associations culturelles et loisirs...
- **Renforcer et développer les dispositifs dédiés à la politique jeunesse :**
 - Les camps et séjours.
 - L'information jeunesse (IJ),
 - Les chantiers jeunes,
 - Dispositif « *1 jeune, une solution* »,
 - Services civiques, etc.
- **Mettre à niveau la qualité des équipements supports à la politique jeunesse :**
 - Les locaux « jeunesse » utilisés par l'AICLA,
 - Les équipements extérieurs (aires de jeux, city-stades et skate-parks...).

Il conviendra aussi de renforcer les actions passerelles afin d'assurer la continuité des parcours éducatifs en facilitant les transitions entre les dispositifs.



**DETAIL DES ACTIONS TRANSVERSALES DU PROJET EDUCATIF (0-25 ANS)
DE LA COMMUNE DE LOIREAUTHION**



V. Le Projet Educatif de Territoire en articulation avec les dispositifs existant

A. La Convention Territoriale Globale

Signée fin 2020 avec la Caisse d'Allocations Familiales, la CTG intègre notamment les champs de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse et le soutien à la fonction parentale.

Les objectifs partagés au regard des besoins sont les suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.

B. Le Contrat Local d'Education Artistique

Ce contrat signé à l'échelle communale par la DRAC des Pays de la Loire, la DSDEN, et le département de Maine-et-Loire vient accompagner le projet artistique et culturel du territoire.

Il permet de proposer notamment aux enfants et aux jeunes du territoire un parcours d'éducation artistique et culturel cohérent.

VI. EVALUATION

A. Eléments prévus dans le bilan, l'évaluation du projet.

Des réunions d'évaluation, les comités de suivis périscolaires doivent avoir lieu tout au long de l'année scolaire (par exemple : avant les vacances de la Toussaint, en février et mai).

En fonction des différentes créations de structure de pilotage, les points abordés, la périodicité des rencontres... seront à définir.

B. Les modalités d'évaluation PEDT :

- Indicateurs quantitatifs : fréquentation des différents temps d'accueil.
- Indicateurs qualitatifs : évaluations enfants-parents (mise en place d'outils d'éducation populaire comme le porteur de parole, un micro-trottoir...), compte rendu des responsables de site de chaque commune déléguée dans le cadre d'une coordination globale (implication des enfants dans l'activité, éventuels dysfonctionnements logistiques, retours des intervenants...).

C. Les modalités de renouvellement du contrat et de modifications.

Le PEDT sera signé pour trois ans, il définit des objectifs et des axes de travail pour les trois années à venir. Il sera revu à l'issue de cette période en tenant compte des éléments recueillis lors des différentes réunions de bilan. Toute(s) modification(s) pouvant survenir avant le terme du présent PEDT fera/feront l'objet d'avenant(s).

VII. SIGNATURES

M. le Maire de la commune de Loire-Authion
Jean-Charles PRONO

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale de Maine et Loire
Benoît DECHAMBRE

La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire
Laurence Hauck

ANNEXES (Anater)

AXE 1 : L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

→ Fiche-action 1 : Renforcer les capacités d'accueil

Contexte, enjeux et objectifs de l'action : Le renforcement des capacités d'accueil de la petite enfance s'inscrit dans un contexte de forte hausse des besoins depuis 2-3 ans déjà, hausse qui va s'amplifier avec l'arrivée de nouveaux habitants au cours des 5 prochaines années au moins. Il s'agit donc, à court terme, de renforcer les capacités d'accueil collectif afin de mieux répondre aux besoins des familles dans l'emploi mais également de pouvoir accueillir les enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle → L'accueil collectif envisagé comme outil d'accompagnement social.

- Eléments de mise en œuvre opérationnelle :**
- **La création d'un nouvel EAJE** (multi-accueil ou micro-crèche) :
 - **Portage du projet** : La commune porte en direct la création d'une nouvelle structure collective avec une tarification en PSU pour en faciliter l'accès aux familles les plus modestes.
 - **Mode de gestion** : La gestion de la structure peut être assurée par le commune ou déléguée à un prestataire (dans ce cas, attention à ne pas démultiplier le nombre de gestionnaires différents).
 - **Les pistes à approfondir** : Si l'extension du multi-accueil à Brain et la création d'une micro-crèche à Corné sont des options à approfondir, un travail complémentaire doit être engagé afin de définir le lieu d'implantation, les capacités d'accueil, le budget définitif, le mode de gestion, le financement...
- Détails pour un multi-accueil :**
- **Locaux** : 13m² / enfant (dont locaux techniques) + 7 m² / enfant pour les espaces extérieurs.
 - **Encadrement** pour une amplitude de 10 à 11 h d'ouverture par jour : 4 ETP pour 15 places et moins, 5 ETP pour 20 places, 6,25 ETP pour 25 places.
- **Concernant les locaux et l'intérêt d'un travail approfondi avec les bailleurs sociaux :**
- Le développement à venir du logement collectif avec les bailleurs sociaux est l'occasion d'intégrer et réserver des locaux en pieds d'immeuble afin de faciliter l'implantation de nouvelles structures (publiques et/ou privées).
 - La commune assure un rôle d'interface entre les porteurs de projet privés et les bailleurs sociaux.

Pilotage politique & technique :

- L'éléréférént et la commission Enfance pilote la réflexion générale et le Service Education affine les hypothèses techniques avec les services de la CAF et de la PMI notamment.

Condition de réussite:

- Les Service Education assure une fonction de coordination des acteurs de la petite enfance afin de renforcer les partenariats : Analyse partagée des besoins, travail sur la communication liée à l'offre d'accueil (avec le RPE), etc.

Evaluation de l'action – indicateur :

- Nombre de places collectives créées.

Calendrier indicatif :

- Engagement de l'action : 2022
- Ouverture de l'EAJE : Début 2024

Budget indicatif pour un multi -accueil de 18 places	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement Coût d'une place pour un multiaccueil → Entre 25 et 30K€ / place	450.000 € à 540.000 €	141.200 € à 172.800 €	308.800 € à 367.200€
Fonctionnement Coût d'une place pour un multiaccueil → Entre 14 et 19K€ / place	252.000 € à 342.000 €	210.000 € à 220.000 €	42.000 € à 122.000€

AXE 1 : L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

→ Fiche-action 2 : Favoriser l'implantation des Assistants Maternels sur la commune

Contexte, enjeux et objectifs de l'action : Sur Loire-Authorion comme partout en France, le métier d'Assistant Maternel n'est plus attractif. Le nombre de nouveaux agréments ne compense pas les départs à la retraite et l'offre ne cesse de diminuer. Dans un contexte de forte tension sur l'offre d'accueil de la petite enfance, la commune souhaite mobiliser ses principaux partenaires (RPE, MDS, CAF, MAM existantes, acteurs pour l'emploi...) dans le cadre d'actions partenariales visant à favoriser l'implantation de nouveaux AssMat sur la commune et ainsi pérenniser l'offre d'accueil individuel.

- Eléments de mise en œuvre opérationnelle :**
- **La mise en place d'actions de sensibilisation - promotion du métier d'AssMat** : Ces actions doivent être menées auprès de tous les publics potentiellement intéressés : Personnes en formation dans le domaine sanitaire et social, personnes en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi, etc.
 - Le Service Education – Action Sociale de L.A. co-organise avec le RPE une première rencontre avec tous les partenaires concernés : MDS, Pôle Emploi, MLA, MAM, etc.
 - Différentes actions sont co-définies et mises en œuvre par ce groupe de partenaires : Actions d'information sur le métier et des conditions d'obtention d'un agrément, actions de découverte professionnelle au sein de MAM, présentation des modalités d'accompagnement à l'implantation de nouvelles MAM, etc.
- **L'aide à l'implantation de nouveaux AssMat via la mise en location de locaux adaptés pour les MAM :**
- La commune liste les différentes possibilités permettant l'accueil de nouvelles MAM : Locaux existants à aménager, locaux via les bailleurs sociaux (Cf. Action n°1), etc.
 - En lien avec le RPE, la commune accueille et accompagne les potentiels porteurs de projet.
 - La mise à disposition « préférentielle » de locaux implique que les AssMat de la MAM concernée s'engagent à participer aux différentes actions partenariales développées dans le cadre du réseau d'acteurs Petite Enfance (dont les matinées rencontre du RPE).

Pilotage politique & technique :

Les élus référents sollicitent les partenaires afin de les associer aux démarches pilotées techniquement par le Service Education - Action Sociale, en lien étroit avec le RPE et la PMI.

Condition de réussite:

La commune, via le Service Education - Action Sociale, définit clairement les modalités d'accompagnement des porteurs de projets et les engagements de ces derniers.

Evaluation de l'action – indicateur :

- Evolution du nombre d'AssMat

Calendrier indicatif :

Une action menée dans la durée et engagée à partir de 2022. Mener une évaluation chaque année à l'occasion du bilan du RPE.

Budget indicatif de l'action	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement :	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement : (0,5 ETP de coordination Petite Enfance. Cf. action 18)	0 €	0 €	0 €

AXE 2 : L'ANIMATION ET LES LOISIRS POUR L'ENFANCE (3-11 ANS)

→ Fiche-action 3 : Renforcer les capacités d'accueil de l'offre d'ALSH

Contexte, enjeux et objectifs de l'action :

L'offre d'ALSH actuelle ne répond plus, tant le mercredi que pendant les vacances, aux besoins des familles. Si les ajustements récents liés à l'organisation des ALSH ont permis de proposer plus de places, ils ne suffisent pas répondre à la hausse des besoins prévue à court et

moyen termes. Il s'agit donc d'envisager une action de renforcement des capacités d'accueil selon deux temporalités différentes : Une action à court terme pour répondre à l'urgence et une action à moyen-long terme pour répondre aux besoins dans la durée via la création d'un nouvel ALSH.

Éléments de mise en œuvre opérationnelle :

→ **A court terme : la mise en place d'un ALSH au sein de l'école à Brain.** Cette première solution permet d'augmenter rapidement les capacités d'accueil.

- **ALSH 3-6 ans :** Création de 32 places supplémentaires en investissant les locaux suivants : salle de motricité, dortoirs et sanitaires de l'école maternelle
- **ALSH 6-11 ans :** Création de 32 places supplémentaires en investissant les locaux suivants : les 2 salles de périscolaires, une salle de classe non utilisée

Cette action nécessite un travail étroit avec le gestionnaire afin qu'il puisse constituer les équipes d'animateurs et organiser l'ALSH. Par ailleurs, une communication auprès des familles devra être travaillée avec les services de la commune.

→ **A moyen-long terme : la création de nouveaux locaux dédiés à l'accueil de loisirs sur Brain et voire sur Andard :** La forte hausse des besoins va en particulier concerner la commune déléguée de Brain (50% des nouveaux logements d'ici 2030). La création d'un ALSH à Brain est cohérente par rapport au développement de la commune. Néanmoins, l'hypothèse d'une extension des locaux actuels de l'ALSH à Andard reste également une piste à approfondir.

Détails des locaux pour un ALSH :

- **Salles d'activité :** 3m² par enfant.
- **Sanitaires :** 1 WC et 1 lavabo pour 10 enfants.
- **Salle de repos :** 1,5m² par enfant (pas plus de 15 à 20 enfants par salle de repos)
- **Autres espaces :** Espace santé, espace administratif, sanitaires adultes, vestiaires personnel, régie, espace accueil, sas d'entrée, espace vestiaire enfants, espace extérieur...

Pilotage politique & technique :

La commission Enfance en liens étroit avec les services de L-A. et le gestionnaire des ALSH travail sur les deux actions (court et moyen-long termes) afin de définir les propositions techniques.

Condition de réussite :

La création d'un nouvel ALSH doit s'inscrire dans une réflexion plus globale sur le maillage à long terme des ALSH et, plus globalement des services sur la commune de Loire Authion.

Evaluation de l'action – indicateur :

- Nombre de places d'ALSH créées

Calendrier indicatif :

- A court terme : Pour la rentrée de sept. 2022.
- A moyen-long terme : Pour la rentrée de sept. 2024.

Budget indicatif de l'action	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement :	. €	50 à 300 000 € (max 60 % de dépense si Pedit plan mercredi)	. €
Fonctionnement : Coût moyen par place	. €	4,39 € /enfant/ jour (Caf)	. €

AXE 2 : L'ANIMATION ET LES LOISIRS POUR L'ENFANCE (3-11 ANS)

→ Fiche-action 4 : Mettre à niveau ou relocaliser l'ALSH à St Mathurin

Contexte, enjeux et objectifs de l'action :

L'ALSH de St Mathurin joue un rôle important en terme de maillage territorial et atteste d'une fréquentation en hausse au cours des dernières années. Néanmoins, si les locaux pour les 3-6 ans sont adaptés,

ceux dédiés aux 6-11 ans sont très vétustes et imposent une réelle rénovation pour continuer l'accueil des enfants. Au-delà de la remise à niveau de ces locaux, une autre piste (autres locaux) pourrait également être envisagée sur la commune déléguée.

Éléments de mise en œuvre opérationnelle :

→ **Réhabilitation des locaux actuels :** locaux utilisés par l'accueil des 6-11 ans sur le site Léon Mousseau.

- Surfaces actuelles à réhabiliter : 250 m²
- Coût moyen au m² : de 800 à 1000 € / m²
- Total de la rénovation : 200 000 à 250 000 €

A préciser :

- Faut-il réinvestir dans du mobilier ? Dans le cadre de cette réhabilitation un ajustement du mobilier devra être envisagé

→ **Intégration de la partie enfance (6-11 ans) de l'ALSH dans d'autres locaux sur la commune déléguée de St Mathurin :**

- Une réflexion est à mener pour identifier un autre site à réhabiliter ou pour envisager une construction neuve.

Pilotage politique & technique :

- La commission Enfance en liens étroit avec les services de L-A. et le gestionnaire des ALSH.

Condition de réussite :

- La réhabilitation ou la reconstruction de cet ALSH doit s'inscrire dans une réflexion plus globale sur le maillage à long terme des ALSH et, plus globalement des services sur la commune de Loire Authion.

Evaluation de l'action – indicateur :

- Nombre de places maintenues

Calendrier indicatif :

- 2023

Budget indicatif de l'action	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement :	. €	50 à 300 000 € (max 60 % de dépense si Pedit plan mercredi)	. €
Fonctionnement :	0 €	4,39 € /enfant/ jour (Caf)	. €

AXE 2 : L'ANIMATION ET LES LOISIRS POUR L'ENFANCE (3-11 ANS)

→ Fiche-action 5 : Développer une offre d'accueil dédiée aux 9-11 ans

Contexte, enjeux et objectifs de l'action :

L'ALSH enfance apparaît, ici comme ailleurs, de moins en moins attractif pour les préadolescents (9-11 ans). Ceux-ci ne veulent plus être accueillis avec les plus petits et souhaiteraient pouvoir accéder aux structures

jeunes (11 ans et plus). Il s'agit donc, pour assurer la transition entre l'enfance et la jeunesse et garder le lien avec ces préados, de développer une offre spécifiquement adaptés à leurs attentes, tout en proposant aux parents un cadre rassurant et structurant.

Eléments de mise en œuvre opérationnelle :

→ **Créer une offre d'accueil permettant aux préados de 9-11 ans de se sentir considérés autrement que dans un ALSH « enfance ».** Pour ce faire, différentes conditions doivent être respectées :

- Proposer des locaux dédiés à cette tranche d'âge (même si c'est au sein d'un ALSH).
- Positionner une équipe d'animation qui reste fixe dans la durée afin d'entretenir la relation aux préados.
- Définir un projet éducatif et un projet pédagogique qui soit adaptée aux 9-11 ans.
- Un dispositif ouvert à chaque vacances dans un premier temps et le mercredi dans un second temps si les parents le demandent.

D'un point de vue réglementaire, l'accueil

préados reste soumis au régime des ALSH (Déclaration SDJES), mais il propose un accueil modulable (de la demi-journée avec ou sans repas à la journée complète) en fonction des besoins et attentes des familles.

Un point essentiel, l'accueil préados étant une passerelle vers le secteur jeunesse, des collaborations actives doivent être développées entre les gestionnaires (FOL et AICLA). Cela doit se traduire par :

- Des temps d'interconnaissance : Echange sur les projets éducatifs et pédagogiques de chacun et analyse des points de convergence.
- La définition et la mise en place d'actions communes et régulières en s'appuyant notamment sur les outils et équipements du territoire : Salles de sport, médiathèques, bricolab, skate-park, etc.
- La définition et la mise en place de « temps forts » (sorties, évènementiel, ...).

Pilotage politique & technique :

L'accueil préados est suivi techniquement par le service éducation et la gestion confiée à la FOL. Une coordination FOL et AICLA est assurée par le service éducation pour le lancement du projet.

Condition de réussite :

- Examiner l'intérêt d'une offre de transport dédiée permettant de mobiliser le plus de préados possible.
- Développer une communication dédiée en direction des familles.

Evaluation de l'action – indicateur :

- Des points d'étape sont régulièrement menés avec le questionnaire pour analyser la fréquentation.

Calendrier indicatif :

1^{ère} expérimentation à l'été 2022 pour un lancement plus définitif à partir septembre 2022.

Budget indicatif de l'action	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement : Mobilier adapté ?	5000 €		. €
Fonctionnement : Selon un coût par place.	. €	4,39 € / enfant / jour (CAF)	. €

AXE 2 : L'ANIMATION ET LES LOISIRS POUR L'ENFANCE (3-11 ANS)

→ Fiche-action 6 : Renforcer l'accessibilité des ALSH

Contexte, enjeux et objectifs de l'action :

La question de l'accessibilité des ALSH s'impose comme une contrainte pour environ 15% des familles du territoire. Au-delà des difficultés liées à la tarification trop dissuasive pour les familles les plus modestes, le manque d'accessibilité est également constaté pour les familles

sans emploi, qui considèrent que « l'ALSH n'est pas pour eux ». Il s'agit donc de faciliter l'accès aux ALSH pour ces familles « empêchées » pour qui ce service apparaît néanmoins important : Permettre aux enfants de nouvelles expériences de loisirs et aux parents d'avoir du temps pour eux.

Eléments de mise en œuvre opérationnelle :

→ **Mettre en place un groupe de travail pour revoir la politique tarifaire des ALSH :**

- **Composition du groupe :** Le service éducation de L-A., la CAF et le gestionnaire des ALSH.
- **Les hypothèses envisageables :** Différents pistes peuvent être travaillées afin de baisser le prix de journée (reste à charge) pour les familles ayant un faible QF (< à 900 de QF) :
 - Compenser en augmentant le prix pour les familles à haut QF,
 - Compenser par un engagement plus fort des finances de la commune.
 - Le CCAS accompagne financièrement les familles les plus modestes via une aide financière ponctuelle.
- **Objectif :** Différents scénarii sont proposés aux élus afin qu'ils valident une des options.

→ **Engager une réflexion avec les travailleurs sociaux de la MDS, de la CAF et de la MSA afin de mieux accompagner les familles « empêchées » à s'approprier l'offre d'ALSH :** Ce travail collaboratif doit permettre de :

- Mieux identifier les parents concernés,
- Proposer des temps de rencontre aux parents afin de lever les freins avec eux (via le CCAS par notamment),
- Proposer des visites des l'ALSH, des journées portes-ouvertes en lien avec les familles accompagnées par le Centre Social notamment.
- Développer de nouvelles réponses : Aide à la mobilité, service de transport, ...

Pilotage politique & technique :

- Le Service Education – Action Sociale pilote le travail avec les acteurs de terrain et les partenaires institutionnels et fait des propositions à valider par les élus.

Condition de réussite :

- Cette action implique un partenariat étroit entre le Service Education et les autres acteurs locaux → Un groupe de travail doit spécifiquement être constitué pour ce travail.

Evaluation de l'action – indicateur :

- Nombre de familles « empêchées » qui ont bénéficié d'un ALSH.

Calendrier indicatif :

- Une action à engager dès 2022 pour une nouvelle tarification dès la rentrée de sept. 2022.

Budget indicatif de l'action	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement :	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement : À définir selon l'option retenue concernant la politique tarifaire	? €	? €	? €

AXE 3 : L'ACTION DÉDIÉE À LA JEUNESSE (A3)

→ Fiche-action 7 : Développer et coordonner entre les différents acteurs le travail « d'aller vers » mené en direction des jeunes

Contexte, enjeux et objectifs de l'action : L'action jeunesse souhaitée par les élus vise à renforcer « l'aller-vers ». Cette volonté répond notamment à un contexte de « post-crise sanitaire » qui, pour certains jeunes, reste problématique : difficultés à retrouver un équilibre familiale, social, scolaire, professionnel ... Dans ce cadre, l'objectif est d'amplifier les collaborations actives entre les différents acteurs de terrain afin de mieux accompagner les jeunes, en particulier ceux qui restent trop isolés.

Eléments de mise en œuvre opérationnelle :

→ Engager un travail de fond permettant de renforcer et diversifier les actions relevant de « l'aller-vers », notamment les jeunes les plus fragilisés :

- **Mettre en place d'un groupe de travail « Jeunesse » :** Le Service Education mobilise les différents acteurs de terrain (AICLA, Mission Locale, MDS...). D'autres acteurs tels que la Gendarmerie ou les services municipaux seront associés selon les besoins. Les premières rencontres visent, à partir du diagnostic éducatif, à mieux se connaître (interconnaissance avec la MDS par exemple) et à s'accorder sur les limites de l'action jusqu'ici menée.
- **Définir les actions collectives basées sur « l'aller-vers »,** complémentaires à celles jusqu'ici mise en place :

- Nature et objectifs des actions,
- Pilotage des actions,
- Acteurs concernés,
- Moyens humains et financiers nécessaires,
- Calendrier de l'action, ...

- **A titre d'exemple :** Proposer des actions de terrain régulières sur les différents lieux publics (dont city-stade et skate-park, Bords de Loire...) pour aller à la rencontre des jeunes, échanger avec eux, les informer, les mobiliser ...

Un point de vigilance : Le travail « d'aller-vers » ne s'apparente pas à un travail de « police de rue ». Il ne s'agit pas non plus de déployer des éducateurs de préventions sur la commune, mais de proposer des actions qui permettent aux jeunes de continuer à s'investir dans ce qui relève du « collectif » et de trouver les réponses à leurs questions et/ou difficultés personnelles (relations aux parents, orientation, projet de formation ...)

Pilotage politique & technique :

- Le Service Education pilote le groupe de travail et coordonne les acteurs.
- Les actions impliquant les services de L-A. sont validées par la commission municipale.

Condition de réussite :

- Ce travail est mené en étroite collaboration avec l'AICLA (lors du renouvellement du Projet Social du CS), la Mission Locale et les clubs de L.A.

Evaluation de l'action – indicateur :

- Une approche d'évaluation à la fois quantitative (nombre de jeunes) et qualitative (retours de terrain).

Calendrier indicatif :

- Mise en place du groupe de travail dès début 2022 pour des actions engagées courant 2022.

Budget indicatif de l'action		Dépenses	Recettes	Solde
Investissement :	Un budget à définir en fonction de la nature précise des actions portées collectivement	? €	? €	? €
Fonctionnement :		? €	? €	? €

AXE 3 : L'ACTION DÉDIÉE À LA JEUNESSE (A3)

→ Fiche-action 8 : Renforcer et développer les dispositifs dédiés à la politique jeunesse

Contexte, enjeux et objectifs de l'action : Différentes actions (IJ) et les chantiers jeunes. L'objectif est donc de monter en puissance sur ces dispositifs en renforçant les moyens dédiés et ainsi mobiliser encore plus de jeunes du territoire. L'objectif est donc de monter en puissance sur ces dispositifs en renforçant les moyens dédiés et ainsi mobiliser encore plus de jeunes du territoire.

Eléments de mise en œuvre opérationnelle :

→ Mobiliser les acteurs concernés et examiner avec eux les conditions de développement de ces dispositifs :

- **Les camps et séjours jeunesse mis en place par l'AICLA :** L'objectif est de développer le nombre de camps à travers une mobilisation accrue des jeunes sur la définition des contenus des camps. → Voir avec l'AICLA le coût moyen d'un camp et voir avec les élus de la commission le nombre de camps supplémentaires.
- **Le travail d'information jeunesse mené par l'AICLA :** L'objectif est de renforcer la fréquentation de l'IJ en développant la communication, les actions de sensibilisation auprès des familles (en lien étroit avec l'accompagnement à la

parentalité) et en renforçant l'action de terrain via la caravane.

- **Les chantiers jeunes initiés par la ville et menés avec l'AICLA :** Il s'agit d'abord d'examiner avec les services la possibilité de développer le nombre de chantiers et de voir si l'objectif peut être tenu dans la durée. Par la suite, le travail de mobilisation des jeunes s'organise avec l'AICLA, la Mission Locale et le CCAS notamment afin de faire la promotion du dispositif.
- **Ces dispositifs pourraient être complétés par d'autres :**
 - Service Civique,
 - Dispositif « 1 jeune, une solution ».
 - Services civiques, etc.

Pilotage politique & technique :

- Le Service Education, en lien avec l'AICLA, définit les moyens supplémentaires à engager pour faire les propositions opérationnelles aux élus de la commission.

Condition de réussite :

- La réussite de cette action repose notamment sur le travail de communication à mener en direction des familles (parents ET jeunes).

Evaluation de l'action – indicateur :

- Evolution du nombre de jeunes mobilisés dans ces dispositifs et analyse partagée des résultats de cette action.

Calendrier indicatif :

- Courant 2022.

Budget indicatif de l'action		Dépenses	Recettes	Solde
Investissement :	Un budget à définir en fonction des possibilités de renforcement de ces dispositifs	. €		. €
Fonctionnement :		. €		. €

AXE 3 : L'ACTION DÉDIÉE À LA JEUNESSE (A3)

→ Fiche-action 9 : Mettre à niveau la qualité des équipements supports à la politique jeunesse

Contexte, enjeux et objectifs de l'action :

Loire-Autheion dispose de plusieurs équipements dédiés à la jeunesse, dont les deux accueils jeunes à Andard et à Corné et différents équipements extérieurs (aires de jeux, city-stade, skate-

park...). Ces équipements jouent un rôle central dans le déploiement de la politique jeunesse mais ne sont pas suffisamment entretenus ou adaptés. L'objectif est donc de mettre à niveau la qualité de ces équipements (locaux et équipements extérieurs) afin de conforter l'action menée en direction des jeunes.

Eléments de mise en œuvre opérationnelle :

→ **Mettre à niveau les locaux dédiés à l'accueil jeunes** : Il s'agit de diagnostiquer avec les équipes de l'AICLA les locaux jeunesse selon les différents usages :

- **Les principaux points d'ancrage** qui constituent des lieux de référence pour les jeunes et qui sont pleinement appropriés par les jeunes → les accueils jeunes actuellement à Andard et Corné.

- **Les autres locaux « supports d'animations jeunesse »** qui sont investis de manière moins régulière et qui peuvent être partagés avec d'autres activités → Maisons des habitants.

→ Coûts moyens pour les locaux :

- Réhabilitation : 800 à 1000€/m²
- Construction neuve : 1800 à 2000€/m²

→ **Engager un diagnostic technique de l'ensemble des aires de jeux, city-stades et skate-park de la commune et définir un plan pluriannuel de remise à niveau.**

Ce travail peut être mené en interne avec les services de la ville et l'AICLA ou faire l'objet d'une mission d'audit-conseil avec un bureau d'études spécialisé.

→ **Compléter le maillage des équipements extérieurs support à la politique jeunesse.** Les pistes à approfondir :

- La création d'un skate-park et/ou terrain multi-sports à Bauné.
- La création d'un terrain multisport à La Bohalle et à La Daguenière.

Pilotage politique & technique :

- La commission éducation examinera les propositions faites par les services municipaux en lien avec partenaires de terrain (dont AICLA).

Condition de réussite:

- Les jeunes du territoire sont consultés concernant les accueils jeunes et le renforcement des équipements extérieurs : Ils sont associés à la définition des projets.

Evaluation de l'action – indicateur :

- Amélioration des accueils jeunes ? Et quelle implication des jeunes dans la définition des projet ?

Calendrier indicatif :

- A partir de 2022 selon la nature des projets.

Budget indicatif de l'action	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement (Pour l'accueil jeunes de Corné)	. €	50 à 300 000 € (max 60 % de dépense si Pedit plan mercredi)	. €
Fonctionnement :	. €	4,39 € /enfant/ jour (Caf)	. €

→ FICHEACTION 10 : RENFORCER LES ACTIONS PASSERELLES

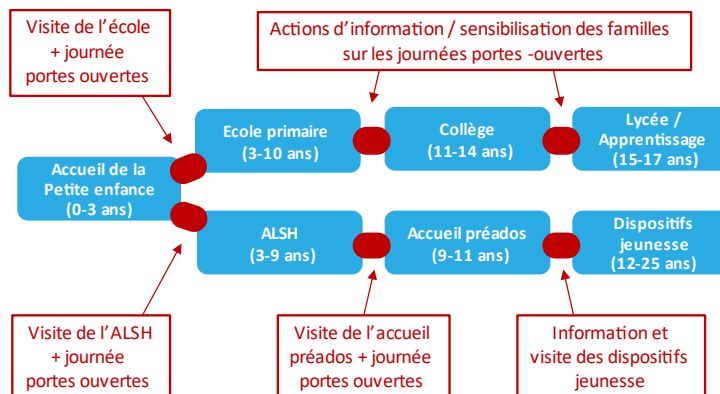
Assurer la continuité des parcours éducatifs en facilitant les transitions entre les dispositifs (0-25 ans)

Contexte, enjeux et objectifs de l'action :

La gestion déléguée des dispositifs et services Petite enfance, Enfance et Jeunesse complexifie le travail d'articulation entre les différents gestionnaires et le Service Education de la commune. Dans ce contexte, la question de la continuité des parcours éducatifs est d'autant plus

importante à travailler et impose des collaborations étroites entre les gestionnaires pour éviter les potentielles ruptures dans les parcours éducatifs. Il s'agit donc de renforcer les actions passerelles afin de faciliter les transitions entre les dispositifs et services portés par les différents acteurs.

Eléments de mise en œuvre opérationnelle : Le Schéma ci-dessous détaille toutes les transitions (en rouge) qui doivent faire l'objet d'actions passerelles. Quelques actions sont citées à titre illustratif :



Pilotage politique & technique :

- Le pilotage technique des actions passerelle est assuré par le Service Education en lien avec chaque acteur concerné.

Condition de réussite:

- Ce travail collectif sur les actions passerelles doit faire l'objet d'une rencontre pour clarifier les objectifs et la méthode de travail (notamment la coordination) avec tous les acteurs concernés.

Evaluation de l'action – indicateur :

- Nombre d'actions passerelles réalisées et niveau de satisfaction des familles

Calendrier indicatif :

- A partir de sept. 2022

Budget indicatif de l'action	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement :	. €		. €
Fonctionnement (mise en œuvre de l'action liée aux coordinateurs)	. €		. €

AXE 4 : LE DÉVELOPPEMENT D'UNE APPROCHE GLOBALE DE LA PRÉVENTION

→ Fiche-action 11 : Mettre en place et animer une instance d'observation des enjeux de la prévention globale

Contexte, enjeux et objectifs de l'action : Le développement d'une approche globale de la prévention (0-25 ans) nécessite au préalable de partager les enjeux de prévention liés au territoire. Pour ce faire, une instance d'observation doit être mise en place et animée dans la durée afin de définir les enjeux sur lesquels il apparaît important de développer des actions collectives. Cette instance d'observation permettra également de faire le point sur les actions déjà menées et les résultats obtenus.

Éléments de mise en œuvre opérationnelle :

→ **Mise en place de l'instance d'observation des enjeux de la prévention globale :**

- Celle-ci est portée en direct par le Service Education-Action Sociale de la commune qui se charge de mobiliser les acteurs et d'animer les rencontres.
- La première réunion permettra de définir collectivement les finalités, la méthode de travail et le calendrier de travail.

→ **Quelques thématiques et enjeux illustratifs et à approfondir** (liste non-exhaustive) :

- **Les enjeux de prévention liés à la santé :** La santé mentale, les addictions, les MST, etc.
- **Les enjeux de prévention liés aux usages**

numériques : La place des écrans pour les jeunes enfants, les addictions numériques tels que les jeux vidéo, harcèlement liés aux réseaux sociaux, contrôle parental contre les contenus pornographiques, etc.

• **Les enjeux de prévention liés aux conduites à risques :** conduites d'un 2 roues, consommation d'alcool et de cannabis, incivilités et trouble à l'ordre public, etc.

• **Les enjeux de prévention liés au repérage et à l'accompagnement (notamment éducatif) des familles fragilisés :** Comment mieux repérer et accompagner les familles ?

→ Equilibre dans la relation parent-enfant, accès aux dispositifs dédiés aux loisirs, aux temps libres (ALSH, camps, sorties familles, manifestations culturelles, etc.).

Pilotage politique & technique :

- Piloté par le Service Education et Action Sociale, l'instance de travail peut également associer des élus des commissions éducation et action sociale.

Condition de réussite:

- La réussite de cette action tient à la capacité des acteurs locaux à se mobiliser dans la durée et dans le respect de leur domaine de compétence.

Evaluation de l'action – indicateur :

- Un bilan annuel est réalisé pour faire part au élus et aux partenaires de l'avancée de la réflexion.

Calendrier indicatif :

- A partir de 2022

Budget indicatif de l'action	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement :	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement :	0 €	0 €	0 €

AXE 4 : LE DÉVELOPPEMENT D'UNE APPROCHE GLOBALE DE LA PRÉVENTION

→ Fiche-action 12 : Mobiliser les acteurs locaux sur la mise en place d'actions collective relevant de la prévention globale

Contexte, enjeux et objectifs de l'action : Au regard des réflexions menées dans le cadre de l'instance d'observation des enjeux de la prévention globale, l'objectif est de mobiliser les acteurs locaux pour la mise en place d'actions collectives. Précisons que ces actions doivent être envisagées de façon complémentaires aux actions portées individuellement par chacun des acteurs mobilisés dans ce collectif.

Éléments de mise en œuvre opérationnelle :

→ **Les acteurs mobilisés dans l'instance d'observation co-définissent :**

- La nature des actions à mener en priorité,
- Le nombre d'actions et le calendrier de travail (programmation annuelle ?),
- Les moyens nécessaires (humains et matériels),
- Les acteurs qui pilotent l'action et ceux qui y sont associés.
- Les modalités de communication sur ces actions.

→ **La mise en œuvre des actions** est coordonnée par le Service Education et en lien avec les différents partenaires impliqués dans leur mise en œuvre.

→ **L'évaluation des actions :** Chaque « pilote » d'action effectue le bilan de l'action et le Service Education réalise le bilan annuel des actions

→ **Ces actions peuvent se décliner de manière très différentes selon :**

• **Les publics visés :** les enfants, les jeunes les parents,

• **Les sujets traités :** Les usages numériques (via les promeneurs du net, via des conférences, via des groupes de parole au Centre Social, etc.), la santé (via la PMI par exemple), les conduites à risques (via la Gendarmerie, le Centre Social, des intervenants extérieurs, etc.).

• **Les partenaires mobilisés :** Des actions peuvent être menées avec des clubs sportifs à l'occasion d'une compétition, avec les écoles, avec le Pôle Social ou le Service Culturel de la commune...

Pilotage politique & technique :

- Le Service Education et Action Sociale pilote et coordonne les partenariats afin d'assurer la cohérence des actions développées en direction des familles.

Condition de réussite:

- Les élus informent et sollicitent les différents acteurs de cette démarche de prévention globale afin d'assurer leur implication dans la durée.
- Attention à ne pas être trop ambitieux dans le nombre d'actions à mener.

Evaluation de l'action – indicateur :

- Nombre et bilan qualitatif des actions menées chaque année.

Calendrier indicatif :

- A partir de 2022.

Budget indicatif de l'action	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement :	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement : (cf. Poste de coordination-Action 18).	0 €	0 €	0 €

AXE 5 : L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE
→ Fiche-action 13 : Formaliser et animer le réseau d'acteurs liés à l'accompagnement à la parentalité

Contexte, enjeux et objectifs de l'action : La crise sanitaire s'est traduite par la fragilisation, à un degré plus ou moins important, de près d'un tiers des familles. Parallèlement, les acteurs développant des actions liées à l'accompagnement à la parentalité sont peu coordonnés. Les partenariats relèvent plus de l'inter-personnel que de l'inter-institutionnel et les actions menées restent trop isolées. L'objectif est donc de formaliser et d'impulser un travail de réseau permettant une « montée en puissance » des actions dédiées à l'accompagnement à la parentalité, et ce, dans le cadre de partenariats renforcés.

Éléments de mise en œuvre opérationnelle :
→ La création d'un réseau des acteurs liés à l'accompagnement à la parentalité :

- Le Service Education missionne un agent dédié à l'animation du réseau parentalité (environ 0,5 ETP) → Ce « coordonnateur Parentalité » est chargé de formaliser le réseau (Vers un REAAP ? Cf. ci-contre) en distinguant les acteurs du 1^{er} cercle (les « incontournables ») et du 2^{ème} cercle (partenaires non systématiquement mobilisés).
- Dès la mise en place du réseau, le travail s'engage selon les chantiers suivants :
 - Interconnaissance entre les acteurs du réseau,
 - Etat des lieux et bilan des actions jusqu'ici menées,
 - Définition des actions nouvelles (programmation),
 - Définition des conditions liées à la mise en œuvre de cette programmation.

Une option intéressante → La formalisation d'un Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) à l'échelle de la commune de Loire Athonion .

- La création d'un REAAP local permettrait d'associer durablement les partenaires locaux (CAF, MDS et AICLA, EN, RPE et autres gestionnaires de structures) dans un cadre de travail commun.
- Le pilotage du REAAP pourrait être assuré par la commune en lien étroit avec l'AICLA (via le référent familles).

Pilotage politique & technique :

- Le coordonnateur parentalité travail sous l'autorité de la direction du Service Education et selon les orientations politiques validées par la commission .

Condition de réussite:

- La formalisation de ce réseau parentalité et la création du poste de coordonnateur doivent être travaillés en lien étroit avec l'action parentalité menée dans le cadre du Centre Social.

Evaluation de l'action – indicateur :

- Mise en œuvre du réseau local et nombre d'actions développées dans ce cadre.

Calendrier indicatif :

- Recrutement du coordonnateur parentalité : 1^{er} semestre 2022
- Mise en place du réseau : Sept. 2022

Budget indicatif de l'action	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement :	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement (0,5 ETP dédié au poste de coordonnateur parentalité. Cf. action 18)	0 €	0 €	? €

AXE 5 : L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE
→ Fiche-action 14 : Amplifier l'action menée dans le cadre du LAEP

Contexte, enjeux et objectifs de l'action : L'action menée depuis 2016 dans le cadre du LAEP (Lieu d'Accueil Parents Enfants) a démontré l'intérêt de ce dispositif de soutien à la parentalité. Jusqu'ici ce dispositif a été porté par les animatrices du RPE sans pour autant bénéficier de moyens supplémentaires. Les animatrices du LAEP constatent des attentes assez marquées au niveau des familles sans pouvoir y répondre (faute de temps). L'objectif est donc d'amplifier l'action menée dans le cadre du LAEP afin de pouvoir accompagner plus de familles.

Éléments de mise en œuvre opérationnelle :

→ Dans un premier temps, réorganiser le planning des séances proposées aux parents afin de mieux s'ajuster à leurs disponibilités : Déplacer la séance du jeudi après-midi au samedi matin (ou alterner une semaine sur deux) afin de répondre aux besoins des salariés également.

→ Dans un second temps, augmenter le nombre de séances en renforçant les moyens dédiés à l'animation du LAEP : Création de 0,5 ETP en plus afin de proposer des séances supplémentaires. Examiner les conditions d'un éventuel co-financement de ces 0,5 ETP par la CAF.

→ Approfondir la réflexion sur les locaux mis à disposition du LAEP :

- Un lieu unique dédié ?
- Plusieurs salles adaptées à l'accueil des familles sur différentes communes déléguées ?

→ Points de vigilance :

- L'action du LAEP doit s'intégrer totalement dans le travail mené par les acteurs du réseau parentalité .
- Par ailleurs, la communication est menée en collaboration étroite avec le REP et les structures d'accueil de la petite enfance.
- Quelle que soit l'option retenue, les locaux doivent être adaptés à l'accueil des familles.
- Le cahier des charges sera à redéfinir dès 2022 dans le cadre d'un nouveau marché.

Pilotage politique & technique :

- Le projet d'extension du LAEP est travaillé avec les élus de la commission Petite enfance sur les propositions faites par le Service Education et le LAEP.

Condition de réussite:

- Les élus soutiennent le projet à travers de développement de l'ingénierie d'animation et la mise à disposition de locaux adaptés.

Evaluation de l'action – indicateur :

- Nombre d'ETP créés et de séances réalisées chaque année.

Calendrier indicatif :

- Dès 2022 pour la réflexion sur les locaux + réorganisation des séances.
- A partir de sept. 2023 pour la création des 0,5 ETP d'animation.

Budget indicatif de l'action	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement A définir selon les besoins du service (?)	0 €	0 €	? €
Fonctionnement (Création de 0,5 ETP d'animation du LAEP)	18.000 €	0 €	18.000 €

AXE 6 : L'IMPLICATION CITOYENNE & LE VIVRE ENSEMBLE

→ Fiche-action 17 : Renforcer la mise en place d'actions citoyennes à travers des méthodes de travail rendant « acteurs » les habitants

Contexte, enjeux et objectifs de l'action :

L'enjeu de la citoyenneté et du vivre ensemble renvoie à l'arrivée de près 1900 de nouveaux habitants d'ici 2026. Dans ce contexte, la question de l'implication citoyenne et du vivre ensemble a été soulignée par les élus de Loire-Authion comme un enjeu fort (Loire-Authion,

commune à vivre, pas commune dortoir). L'objectif est donc renforcer la mise en place d'actions citoyennes en lien avec les services de L.A. et les acteurs associatifs (dont le Centre Social) à travers des méthodes de travail rendant « acteurs » les habitants.

Éléments de mise en œuvre opérationnelle :

→ Qu'entend-on par actions citoyennes ?

Les actions citoyennes sont des actions qui mobilisent les habitants (quel que soit leur âge et leur situation) dans une expérience collective qui les rend acteurs (et non pas simples consommateurs). Cela peut se traduire par des temps de rencontre, de partage, d'engagement sur des projets communs, etc.

→ Sur quels thèmes envisager ces actions citoyennes ? Tous les thèmes en lien avec la vie de la commune qui permettent aux habitants (les plus anciens comme les nouveaux arrivants) de se rencontrer et de partager une expérience commune : L'environnement, la culture, le sport, la vie des quartiers, etc.

→ Comment renforcer la mise en place d'actions citoyennes ?

- En renforçant les collaborations entre les différents services municipaux : Service Education-Action Sociale, Action Culturelle (via PACT), Tourisme-EvènementielSport-Vie Asso, Urbanisme et Dév. Local.
- En développant les partenariats avec les acteurs associatifs, en particulier le Centre Social dont l'Animation de la Vie Sociale constitue un élément central de son projet.
- En rendant encore plus lisible pour les habitants la fonction d'accompagnement des projets citoyens et de soutien à la vie associative assurée par le Centre Social.
- En proposant des lieux conviviaux de rencontre et d'échange entre les habitants : Les maisons des habitants constituent, au-delà du Centre Social, un maillage de proximité intéressant.

Pilotage politique & technique :

- Les commissions d'élus travaillent sur des projets en « inter-commission ».
- La Direction Générale des Services s'assure du travail en transversalité des différents services.

Condition de réussite:

- La coordination entre les services municipaux et les acteurs associatifs est assurée par un élu référent et un agent référents.

Evaluation de l'action – indicateur :

- Nombre d'actions citoyennes mises en place et nombre d'habitants mobilisés chaque année.

Calendrier indicatif :

- A partir de sept. 2022 après une phase de calage avec le Centre Social

Budget indicatif de l'action	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement :	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement : A définir selon l'ampleur des actions.	0 €	0 €	0 €

→ Ficheaction 18 : Renforcer les partenariats locaux...

...à travers le développement des moyens d'ingénierie dédiés à la structuration et la coordination des réseaux d'acteurs

Contexte, enjeux et objectifs de l'action :

Si de nombreuses actions ont jusqu'ici été mises en place, l'ensemble des acteurs et partenaires de Loire-Authion s'accordent sur le fait que les partenariats locaux restent insuffisamment structurés. La mise en

œuvre du Projet Educatif passe par un nécessaire renforcement du travail collaboratif et donc par la mise en place de moyens d'ingénierie spécifiquement dédiés à la structuration et la coordination dans la durée des réseaux d'acteurs.

Éléments de mise en œuvre opérationnelle :

→ Le renforcement des partenariats locaux nécessite de développer une fonction de coordination à même de structurer les réseaux et dynamiser les collaborations actives entre les différents acteurs. Cette fonction de coordination se décline de la manière suivante :

- Un total de 2 ETP dédiés à la coordination du Projet Educatif & parentalité.
- Une fonction de coordination assurée par les agents du Service Education-Action Sociale.

Coordination Petite Enfance (0-3 ans)
→ 0,5 ETP

Coordination Enfance (3-11 ans)
→ 0,5 ETP

Coordination Jeunesse (12-25 ans)
→ 0,5 ETP

Coordination Parentalité
→ 0,5 ETP

1 agent

1 agent

→ Les principales missions des coordonnateurs :

- Structurer les réseaux d'acteurs,
- Définir avec les acteurs, et sur la base des orientations du Projet Educatif & parentalité, les projets et actions collectives à développer,
- Organiser et animer les rencontres, les temps de travail et faire les compte-rendu,
- Assurer l'interface avec les élus des commissions et les services de Loire-Authion.
- Accompagner l'évaluation-bilan des actions collectives.

Pilotage politique & technique :

- Les coordonnateurs sont placés sous l'autorité de la Direction Education-Action Sociale.

Condition de réussite:

- La fonction coordination facilite les collaborations avec et entre les acteurs locaux (elle ne génère pas de lien « hiérarchique » avec eux).
- Les coordonnateurs participent aux commissions Education-Jeunesse et Action sociale.

Evaluation de l'action – indicateur :

- Nombre d'ETP de coordination créés.
- Chaque coordonnateur effectue un bilan annuel des actions menées.

Calendrier indicatif :

- Dès début 2022 (une action préalable à la mise en œuvre du Projet Educ.).

Budget indicatif de l'action	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement :	0 €	0 €	0 €
Fonctionnement :Création de 2 ETP de coordination à 37.000€ chacun	74.000 €	? €	74.000 € (?)